• *Rapport Blais*

Favorable à une école française

- page 5



Depuis 1928, le seul journal de langue française en Alberta

Vol. 21 n°47 Edmonton, le vendredi 27 novembre 1987 16 pages 0,50

Éditorial de Guy Lacombe

L'Alberta: mauvaise citoyenne canadienne

- page 4

• *La langue au sein des législatures provinciales*

La FFHQ dresse un portrait de la situation



Le président de la FFHQ Yvon Fontaine s'entretient ici avec Marie-Hélène Bergeron, la directrice du nouveau bureau de la FFHQ à Québec. La FFHQ a tenu une réunion à Edmonton en fin de semaine dernière pour appuyer le député Léo Piquette et mettre de la pression sur le gouvernement de l'Alberta concernant la reconnaissance des droits des francophones de l'Alberta *(Photo: Michel Raymond)*

EDMONTON - À la lueur des événements entourant l'affaire Léo Piquette, qui a mis en cause le statut accordé à la langue française au sein de l'assemblée législative albertaine, la Fédération des francophones a cru bon d'informer le public canadien de la situation qui prévaut dans les autres assemblées législatives provinciales quant à l'utilisation de la langue dans le processus parlementaire.

Au cours d'une conférence de presse qu'elle a livrée le 20 novembre dernier, la deuxième vice-présidente de la FFHQ, Mme Marie Bourgeois, a indiqué que cette démarche avait également pour but de sensibiliser le Premier ministre de l'Alberta, M. Don Getty, quant à la place accordée au français au sein du parlement provincial. Dans une lettre qu'il lui a fait parvenir, le président de la FFHQ M. Fontaine, a demandé au Premier ministre qu'une solution équitable soit apportée pour donner au français pleine reconnaissance en vertu de la Loi sur les langues officielles et des engagements pris par l'Entente constitutionnelle.

Mme Bourgeois a par la suite dressé le portrait de l'utilisation des langues au sein des autres législatures provinciales.

«Prenons d'abord le Québec. Si 99% des débats à l'Assemblée Nationale se déroulent en français, un député peut très bien s'adresser en langue anglaise sans pour autant être rabroué par le président de la Chambre. Il peut aussi bien intervenir lors de la période des questions ou pour débattre d'un projet de Loi. Il n'y a toutefois pas de traduction simultanée» de dire Madame Bourgeois.

Les projets de Loi sont déposés et sanctionnés dans les deux langues officielles. Le Journal des Débats est, quant à lui, publié uniquement en français. Cependant, une intervention en langue anglaise y apparaîtra telle quelle. Les publications «Le Feuilleton» et le procès-verbal sont reproduites en anglais sous le titre de «Order paper and Notice» et «Votes and Proceedings». Lors de commissions parlementaires, on fournit la traduction lorsqu'il est prévisible que le principal ou les principaux interlocuteurs ne s'exprimeront qu'en anglais.

En Ontario, les députés peuvent s'exprimer aussi bien en anglais qu'en français. Queen's Park offre un service de traduction simultanée. Les documents et projets de Loi peuvent être déposés dans les deux langues, ce qui n'est toutefois pas obligatoire. La population ontarienne peut visionner les débats en Chambre à la télévision avec traduction simultanée. L'accessibilité de documents en français des divers ministères de l'Ontario progresse positivement. Si l'intervention d'un député est faite en français, le Hansard reproduira celle-ci sans traduction.

«Seule province du Canada officiellement bilingue, le Nouveau-Brunswick autorise l'utilisation des deux langues officielles à son assemblée législative. Traduction simultanée et traduction des documents sont de mise. Les projets de Loi, en particulier, sont déposés dans les deux langues. Il est possible de présenter un document uniquement en français mais il est préférable de le présenter en anglais aussi» ajoutait Madame Bourgeois.

Toujours dans les Maritimes, c'est en 1968 que la Nouvelle-Écosse inscrivait dans les statuts et règlements de son assemblée législative le droit d'utiliser les deux langues officielles du pays, ce qui se fait surtout par des députés Acadiens. Par contre, on ne compte aucune traduction simultanée ni même le dépôt de projets de Loi ou de documents en français. Le Hansard est traduit mais à sens unique, c'est-à-dire qu'une intervention en français y apparaîtra comme telle mais suivie d'une traduction en anglais. Même si cela n'est pas une règle absolue, depuis 5 ans le président de l'assemblée s'exprime dans les deux langues.

À Terre-Neuve, une résolution de l'assemblée législative adoptée le 23 mai 1968 stipule que:

«Carried by this House, English and French shall have full rights usage in our debates in this House and it is desirable to make arrangements for translating into the French language for the convenience of the French-speaking people of Canada status of the Province inacted in the future».

Comme l'assemblée législative de Terre-Neuve ne compte

(suite à la page 3)

Il est arrivé le Beaujolais nouveau

Il est arrivé, le Beaujolais nouveau! Comme à l'accoutumé, le Beaujolais nouveau est officiellement arrivé en Alberta, le jeudi 19 novembre dernier, à l'aéroport international d'Edmonton par l'envolée Air Canada 123. Le capitaine Murray Brown (à droite) et l'hôtesse Odile Hoellstin ont remis la première caisse à Jean-Claude Daupeyroux (à droite), attaché commercial de France à Calgary en compagnie du propriétaire de l'hôtel Nisku Inn, Nizar Mawani. Après avoir offert une réception à la presse, Le Nisku Inn a accueilli près de 200 personnes pour une dégustation des huit sortes de Beaujolais disponibles en début de soirée.

À cause de son prix qualifié par les experts d'exhorbitant, malgré la bonne qualité, le Beaujolais nouveau a été ignoré par les Québécois.



Il est à noter que l'on paiera en Alberta 11,25$ la bouteille de Beaujolais nouveau et 12,10$ pour le Beaujolais Village soit une augmentation de 2$ la bouteille. Selon Bill Rae assistant-directeur des inventaires à l'ALCB, l'Alberta a reçu 2 600 caisses de Beaujolais nouveau, soit moins que l'an dernier. Selon les experts, les deux plus populaires cette année seront le Bouchard Père et Fils et le Dubeouf. À la bonne, vôtre!

(Photo: Pierre Brault)

franco-capsules

Une collaboration spéciale de J.Louis Fontaine

Nouvelle directrice de l'ACFO Ottawa/Carleton

La nouvelle directrice de l'ACFO régionale Ottawa/Carleton est nulle autre que Agathe Camiré, personnalité bien connue dans le monde des communications ontaroises. Agathe a notamment dirigé le journal hebdomadaire Le Nord de Hearst et elle a siégé sur le conseil d'administration de l'Association de la presse francophone hors Québec à l'époque. L'ACFO régionale Ottawa/Carleton vient de publier le troisième numéro de son bulletin d'information "Avec Fierté"

Sylvestre lance un nouvel ouvrage

Les Editions L'Interligne d'Ottawa viennent de publier "Une journée envolée" de l'auteur Paul-François Sylvestre. A travers 20 textes courts et savoureux, l'auteur conduit ses lecteurs d'une époque à l'autre, de 1760 à 1960, et d'une région à l'autre, du pays des Grands Lacs à l'Ontario-Nord, en passant par la vallée de l'Outaouais. Fiction et réalité se côtoient harmonieusement dans ces nouvelles historiques. INFO: Paul-François Sylvestre, 258, rue Daly, App. 3, Ottawa (Ontario) K1N 6G5.

Abouchar à l'éducation franco-ontarienne

Marc Godbout, président du Conseil de l'éducation franco-ontarienne, a annoncé ces jours derniers la nomination d'Alfred Abouchar au poste de secrétaire général du Conseil. Alfred a été détaché de ses fonctions de chef de la section des sciences de l'école secondaire Étienne-Brûlé à North York dans le Toronto métropolitain. Il remplace Raymond Léger, qui a été secrétaire général du Conseil depuis 1983. Raymond reprend son poste au bureau régional du Centre de l'Ontario qui relève du ministère de l'Éducation et qui est situé à Willowdale.

Lancement aux Editions d'Acadie

En collaboration avec la Faculté des arts de l'Université de Moncton, les Éditions d'Acadie ont procédé récemment au lancement du livre "Lieux et monuments historiques de l'Acadie" de Fernand de Varennes, à la Galerie d'art. Ce volume vous propose de visiter tous les coins des provinces Maritimes où l'histoire des Acadiens demeure vivante grâce à la présence d'un musée, d'une plaque ou d'un monument.

Nouveau directeur général à St.Catharines

Jacques Roy est le nouveau directeur général du Centre communautaire Le Griffon de St.Catharines dans la péninsule du Niagara en Ontario. Il remplace Marc Lagrange. Jacques est natif de Montréal et a fait ses études à Sudbury. Il a fait de l'enseignement et il a aussi travaillé au Centre communautaire de Sudbury et à la radio CFBR. Le Griffon est membre de l'Assemblée des centres culturels de l'Ontario (ACCO) et son président actuel est Robert Lalonde.

Si vous avez un message intéressant!

Si vous avez un message intéressant à communiquer à la francophonie et que vous désirez le soumettre pour publication éventuelle dans Franco-Capsules, veuillez le faire parvenir à: J.-Louis Fontaine, Fran-O-Presse, 441, rue Ste-Hélène, Iroquois Falls "A" (Ontario) P0K 1G0..

Nomination pour Benoît Cazabon

L'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (IEPO/OISE) annonçait ces jours derniers la nomination de Benoît Cazabon au poste de professeur à son Centre du Moyen-Nord à Sudbury. Bien qu'affecté à Sudbury, le professeur Cazabon desservira les régions du Moyen-nord et du Nord-est ontarien. Le poste vise à renforcer la capacité de l'Institut à former des leaders francophones en éducation et à favoriser l'éducation supérieure en langue française dans le nord de l'Ontario.

Un nouvel journal mensuel à Orléans

Plus de 20 000 exemplaires du nouveau journal mensuel du Mouvement d'implication francophone d'Orléans (MIFO), le FrancOrléans", ont été distribués dans Gloucester et Cumberland au début de septembre. Les prochains numéros seraient toutefois tirés à 3 000 exemplaires. Le mensuel dirigé par Louise Desprès-Jones compte devenir bi-mensuel dans les mois à venir.

Le journal *Vivre Plus* édité dans le Nord

Le journal *Vivre Plus* des aînés de l'Ontario qui était publié jusqu'en octobre dernier à Ottawa sous la direction du Père Maurice Dussault, o.m.i., déménagera son quartier général à Iroquois Falls dans le Nord-est ontarien. Léo Gauthier a accepté la présidence d'un nouveau groupe de presse qui éditera *Vivre Plus*. J.-Louis Fontaine est le nouvel éditeur de la publication provinciale qui existe depuis quinze ans.

• *Plamondon*

Le 6e Festival de la Moisson attire près de 300 personnes

RAYMONDE M. MÉNARD

PLAMONDON - Le 6e Festival de la Moisson, ayant pour thème «En Hommage à nos Fermiers» tenu le 15 novembre à la salle communautaire de Plamondon a été un vrai succès.

Les ingénieux maîtres de cérémonie Reed Gauthier et Lena Labonté ont souhaité la bienvenue aux invités spéciaux de la journée, Mgr Raymond Roy du diocèse de St-Paul, M. Ghislain Bergeron, agent-comptable; Mme Fernande Bergeron, directrice du développement communautaire de l'ACFA; M. Yves Caron, directeur-adjoint au développement communautaire de l'ACFA; M. Léo Piquette, député Néo-Démocrate et M. André Piquette, commissaire de la division scolaire. En tout, environ 300 personnes ont répondu à l'invitation lancée par le Comité Culturel de la régionale.

Le programme varié débuta au son de l'orchestre Tequila dont les talentueux musiciens sont: James Plamondon, Bruce Gauthier, Harold et Marilyn Gauthier et Harry Johnston. C'était l'orchestre de soutien qui accompagna presque toutes les présentations de l'après-midi.

Les présentations étaient fantastiques et les participants ont su faire plaisir à l'auditoire. Ceux qui ont participé étaient: Les Mousquetaires, Edmond et Lawrence St-Jean, Myrtle St-Jean, Louise Côté, Rita et Roy Plamondon.

Roy raconta de bonnes histoires drôles. Chantal Gauthier chanta «Je suis un petit enfant» et «l'Alléluia». Tous les jeunes participants ont gagné le coeur des gens.

Les jeunes de la 4e année, immersion française, étaient: Michelle Lemay «Mélodie d'Amour», Estelle Plamondon «Calinda», Natasha Contant «J'ai vécu bien des années», Dorien Ménard et Julien Lemay «L'Allouette», Robbie Braund «En patinant», Vanessa Plamondon «Quand le soleil», Jacinth Plamondon «En patinant», Liliane Gingras a chanté la «Mélodie d'Amour».

Les jeunes gigueurs, Les Rayons de Plamondon ont présenté leurs danses avec beaucoup de confiance, un reflet de leurs instructeurs Jérome et Rita Plamondon.

Les soeurs Gauthier: Annette, Suzette, Cécilia, Lena et Rena ont chanté quelques-unes de leurs chansons que les gens aiment, «Partons la mer est belle» et «La boîte à chansons».

Lisa Giammarioli a présenté un beau numéro de ballet. «Qu'il fait bon vivre» a été présenté par Jérome Plamondon et ses enfants Shawn et Sherry-Lee. Reed Gauthier chanta «Mon dernier adieu». Jean-Paul et Eugène Gauthier ont joué des instruments bien connus et Lina Plamondon avec son violon a joué «La valse carrousel». Au plaisir des gens Ghislain Bergeron a accepté de chanter «Gens du pays» avec Reed.

Le talent qui a été démontré au cour de l'après-midi était fantastique et a apporté l'ambiance de gaîeté, d'appréciation, de partage et reconnaissance qui est définitivement «Le Festival de la Moisson».

À la surprise de tous, un trappeur du grand nord du nom d'Eustache (Jérémie Gauthier) a fait une apparition. Avec son petit «flask» qui aurait dû guérir son rhume de 30 ans - il arriva pour parler du trappage et raconter des histoires bien drôles. C'était un visiteur que les gens ont choisi de ne pas mettre à la porte. Son devoir accompli, d'animer davantage la journée, il repartit en toussant son «flask» dans la main.

Le concert terminé les gens ont eu l'occasion de visiter les divers kiosques et expositions. Ici aussi, il y avait beaucoup d'autres talents: Louise Piquette avait son exposition de «Simple Folks» figures sculptées en poterie de grès. Barbara Bourassa avait un étalage d'arrangements de fleurs en soie et autres articles, Shirley Gauthier avait à vendre une variété de violettes africaines qu'elle cultive dans sa serre chaude. Florence Schaub et Laurette Cassavant avaient un assortiment de costumes de petits bouts de choux. Thérèse Schaub et Rosalie Cyre avaient un kiosque d'artisanat et travaux de cuir. Mae Bourassa et Lina Plamondon, tous deux offraient une variété de morceaux, qu'elles avaient crochetés ou tricotés. Diane Gingras avait un ensemble de livres, disques et autres articles en vente au Carrefour. Pour satisfaire les appétits T.O.T.S. et le Comité Provisoire pour jeux d'hiver offraient diverses pâtisseries: gâteaux, tartes et pains.



Le groupe musical «Les mousquetaires» a participé au Festival des moissons de Plamondon et cette fête familiale a bien rendu hommage aux fermiers de la région *(Photo: Raymonde M. Ménard)*

Les maîtres de cérémonie ont rendu hommage à tous les gens qui se sont impliqués dans les divers comités et tous ceux qui ont aidé au Festival. «Si il y a une réussite, c'est certainement grâce au dévouement des bénévoles».

Le président présenta à Mme Alice Richard un joli bouquet de fleurs, pour sa bienveillance durant les 8 années qu'elle a représenté Normandeau.

Les bénévoles de l'année sont: Albin Plamondon, Fernand Ulliac, Albert et Rita Ulliac qui ont donné de nombreuses heures quand le Centre Culturelle a été rénové. Chacun d'eux a reçu une plaque en remerciement à la journée des bénévoles durant l'été.

Le président Reed Gauthier a prononcé un discours très touchant disant: «qu'en étant francophones, on doit être fier et être capable de s'aimer».

Un souper délicieux a été servi par Rita Ulliac.

Au plaisir de plusieurs jeunes et adultes l'orchestre Tequila se remit à jouer de la musique pour faire danser, ceci a couronné la veillée.

À Plamondon, la fête de la moisson est la fête familiale par excellence!!

• Français à la législature

Léo Piquette n'a pas à s'excuser

EDMONTON - Lorsque le Comité des privilèges et des élections s'est penché sur l'usage du français à l'Assemblée législative albertaine, l'Association canadienne-française de l'Alberta lui a suggéré de convoquer Me Michel Bastarache, un expert constitutionnel francophone reconnu. Le Comité a refusé, selon nous sans raison valable.

Suite à ce refus, l'A.C.F.A. a demandé à Me Bastarache, de même qu'à Me Gérald Beaudoin, de l'Université d'Ottawa, et à Me Edward McWhinney, de l'Université Simon Fraser, d'étudier le rapport que soumettrait au Comité Me Ritter. L'A.C.F.A. a rendu publics les commentaires de ces trois personnalités éminentes.

Dans la question de l'utilisation du français à l'Assemblée législative de l'Alberta, le Président de la Chambre aurait dû considérer applicable l'article 110 de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, et valide la résolution Haultain, tant que la Cour suprême n'en a pas décidé autrement. Il avait dès lors l'obligation de respecter le droit du député Léo Piquette de s'adresser à l'Assemblée législative en français. De plus, la publication par Monsieur Piquette de la lettre que celui-ci lui adressait à ce sujet ne constitue pas un bris de privilège.

1. La décision du Président concernait une question de droit, et non une question de privilège ou un point d'ordre.

Il s'agit ici du droit constitutionnel d'un député de l'Assemblée législative de parler français en vertu d'une Loi du Parlement fédéral. Il ne revient pas au Président de la Chambre de décider de la validité de l'article 110 de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest.

L'A.C.F.A. soutient que l'article 110 est toujours valide en Alberta, puisqu'il a été «reçu» lors de la création de la province, et qu'il n'a pas été modifié par la suite par des lois provinciales.

2. Plusieurs experts constitutionnels sont d'avis que la Résolution Haultain de 1892 n'est pas valide, car elle n'a pas reçu la sanction du lieutenant-gouverneur.

Même si elle avait été adoptée de façon valide, cette résolution n'abolissait pas complètement le bilinguisme officiel à l'Assemblée territoriale. La Résolution Haultain de 1892 prévoyait seulement que les délibérations seraient prises en note et publiées en anglais. Il n'est aucunement fait mention de la langue dans laquelle se dérouleraient les débats.

Contrairement à Me Ritter, qui soutient que même s'il n'y avait pas eu la proclamation requise, les francophones auraient perdu leur droit de parler français puisqu'ils ne s'en étaient pas servi, la jurisprudence canadienne déclare qu'il ne peut y avoir déchéance des droits en raison de leur non usage. Dans **Le Renvoi sur les droits linguistiques au Manitoba**, la Cour suprême a conclu qu'en matière constitutionnelle, tous les droits sont impératifs.

3. La publication de la lettre du député Léo Piquette ne peut constituer une question de privilège.

Maître Bastarache, Beaudoin et McWhinney partagent ici l'opinion du Dr Dawson qui a témoigné devant le Comité. Ils ne peuvent conclure qu'il s'agit d'une publication de la Chambre; il s'agit d'une publication par la presse d'un document préparé par un député et adressé ensuite au Président de l'Assemblée législative.

Pour ce qui est des privilèges, un examen approfondi de la question n'a pas permis d'identifier un privilège qui serait applicable dans ce cas-ci et qui pourrait être invoqué par le Président. Pour citer ces trois experts constitutionnels, «Si quelqu'un a le droit statutaire ou constitutionnel de parler français, personne ne peut soulever une question de privilège au motif qu'il ne comprend pas le français. Nul ne peut prétendre que son privilège est violé s'il ne comprend pas l'une des deux langues officielles du pays ou de la province».



La FFHQ et l'ACFA provinciale ont tenu une conférence de presse conjointe vendredi dernier concernant l'usage du français dans les législatures au Canada. De g. à d.: Aurèle Thériault, directeur général de la FFHQ, Marie Bourgeois, deuxième vice-présidente, Georges Arès, président de l'ACFA provinciale et Viviane Beaudoin, directrice adjointe, information/politique *(Photo: Pierre Brault)*

Conclusion

L'Association canadienne-française de l'Alberta recommande fortement au député Léo Piquette de ne pas s'excuser. S'il veut être fidèle aux principes et aux droits qu'il défend au nom de toute la francophonie albertaine, Léo Piquette doit envisager d'aller jusqu'au bout.

«Peu importent les prétextes qu'il choisit d'invoquer, le gouvernement albertain n'a pas le droit d'insister pour obtenir des excuses. Dans toute cette affaire, notre gouvernement a démontré qu'il n'entendait pas respecter les fondements mêmes de notre pays. On peut difficilement s'étonner si les francophones hors Québec ne se sentent pas chez eux au Canada et en Alberta», ajoutait M. Georges Arès, président de l'A.C.F.A. provinciale.

• Politique

«Je suis prêt à un compromis dans cette lutte...»

- Léo Piquette

PIERRE BRAULT

EDMONTON - Au cours des prochaines semaines la législature albertaine vivra des moments intenses alors que l'attention de la population canadienne se portera sur la réouverture de la session et «l'Affaire Piquette» qui a fait couler beaucoup d'encre et dépenser beaucoup de salive depuis avril dernier.

En effet, au début de cette nouvelle session, le président de la Chambre David Carter devrait en principe appliquer la recommandation du comité d'enquête d'exiger que le député Léo Piquette s'excuse devant la Chambre.

On pourrait lui demander par résolution dès l'ouverture de la session, d'admettre qu'il a commis une faute et qu'il s'en excuse.

Dans une déclaration faite vendredi dernier M. Piquette disait: «Je suis prêt à un compromis dans cette lutte pour la reconnaissance du Français à la législature de l'Alberta». Et il ajoutait qu'il pourrait s'excuser pour désobéissance au Président de la Chambre si son droit de parler dans sa langue maternelle, le français est reconnu.

Après avoir discuté de certaines options avec ses collègues du N.P.D., M. Piquette a décidé d'attendre, voir comment le gouvernement approchera le problème. «Si le libellé de la résolution est saitsfaisant, je m'excuserai, mais je ne veux pas me compromettre d'avance».

Selon le député d'Athabasca-Lac La Biche, le gouvernement de l'Alberta a fait erreur en dissociant le fait de parler le français de celui de désobéir au Président de la Chambre.

Pour sa part M. Georges Arès, président de l'A.C.F.A. provinciale déclarait lors d'une conférence de presse conjointe avec la Fédération des francophones hors Québec: «M. Piquette n'a pas à s'excuser. S'il veut être fidèle aux principes et aux droits qu'il défend au nom de toute la francophonie albertaine, Léo Piquette doit envisager d'aller jusqu'au bout».

Aller jusqu'au bout, cela pourrait vouloir dire perdre son droit de siéger à la législature pour un ou deux mois.

Quel genre d'appui a-t-il du parti N.P.D.? On voit que le N.P.D. tant au Canada que dans la province a la faveur du public. Ray Martin pourrait-il dans un geste d'une audace sans pareille appuyer son député sans réserve et permettre à son parti de se faire du capital politique en ridiculisant le gouvernement Getty et par le fait même donner plus d'emprise au N.P.D. chez les francophones et surtout chez les québécois?

Que fera le gouvernement Getty pour sauver la face dans «l'Affaire Piquette» et encore une fois faire oublier une «gaffe» du désormais célèbre David Carter qui n'en est pas à une «gaffe» près?

On parle de la possibilité d'une excuse en privée dans le bureau du Président de la Chambre, qui, par la suite, déclarerait que le tout est à la satisfaction du Président et que l'affaire est close. Mais tout cela n'est qu'hypothèse et il faudra suivre les événements au cours des prochaines semaines.

FFHQ...

(suite de la page 1)

aucun député francophone, le français n'est jamais parlé en Chambre. Il n'existe conséquemment aucune traduction simultanée, ni dépôt de projets de Loi ou de documents en français. Le Hansard est uniquement en anglais aussi.

L'Ile-du-Prince-Édouard permet l'utilisation du français à son assemblée législative. Elle compte présentement un seul député francophone. La traduction simultanée est inexistante et le Hansard n'est qu'en anglais. Il arrive que l'on glisse quelques mots de français dans le Discours du Trône, mais sans plus. Le dernier en incluait environ trois paragraphes.

«Dans l'ouest maintenant, le Manitoba apparaît comme une province «généreuse» comparativement à ses homologues. Pour un député, il est en effet permis de s'exprimer à l'assemblée législative...avec un avis de 24 heures. On offrira un service de traduction avec un même avis. Les documents doivent être déposés dans les deux langues. Le Hansard reproduira une intervention en français si cette langue est utilisée. Quant aux documents des ministères, s'ils sont considérés à «diffusion de masse», ils seront dans les deux langues officielles», disait la vice-présidente.

En Saskatchewan, on ne compte aucun député francophone. Un député anglophone a déjà dit quelques mots en français s'en avoir été mis hors d'ordre. Il pourrait donc être permis de croire que si la langue française était utilisée, personne n'y verrait d'inconvénient. On ne compte toutefois aucun service de traduction, ni d'interprétation. Le Hansard est uniquement en anglais.

La Colombie-Britannique ne compte aucun député francophone mais quatre députés francophones. L'un d'entre eux s'est d'ailleurs déjà permis quelques mots en français. Une intervention en français nécessite un avis au président de la Chambre. La traduction simultanée est inexistante. Les documents et projets de Loi sont en anglais tout comme le Hansard.

Dans le Grand Nord, les assemblées du gouvernement territorial des Territoires du Nord-Ouest se déroulent en sept langues: six autochtones et un anglais. Le leader du gouvernement actuel, que l'on dit francophile, s'est déjà exprimé en français pour saluer la présence d'étudiants francophones à une assemblée. Par contre, on ne compte aucune traduction simultanée en français.

«Quant à l'Alberta, nous connaissons, à la lueur des événements de cette année, le statut qu'on accorde au français à cette assemblée législative», concluait Madame Bourgeois.



Éditorial

Par Guy Lacombe

L'ALBERTA: MAUVAISE CITOYENNE CANADIENNE

CINQ ans après la proclamation de la Charte canadienne des droits et libertés, dûment signée par le Premier ministre de l'Alberta Peter Lougheed, la Loi scolaire de cette province n'a toujours pas été changée pour se conformer à la Loi du pays. Un jugement de la Cour du Banc de la Reine et un jugement de la Cour d'appel de l'Alberta, sans parler des nombreuses rencontres de l'A.C.F.A. avec le ministre de l'Éducation et même avec le Premier ministre Don Getty, n'ont toujours pas réussi à ébranler l'immobilisme du gouvernement provincial.

On comprend dès lors l'impatience de l'Association canadienne-française de l'Alberta qui n'a pas mâché ses mots dans le Communiqué qu'elle a adressé à la ministre Nancy Betkowski le 12 novembre dernier (voir **Franco** du 20 novembre, page 16): «Oserait-on nous en vouloir pour traiter l'Alberta de mauvaise citoyenne canadienne en tant que délinquante à la loi constitutionnelle de son pays?» peut-on lire dans ce communiqué.

C'est cette même Madame Betkowski pourtant qui, lors du Congrès de l'A.C.F.A. en novembre 1986, avait parlé - et elle avait semblée sérieuse - de solutions et de politiques albertaines par rapport à l'application des droits à l'éducation française dans cette province!

Quand on examine ce que la Commission scolaire catholique d'Edmonton a proposé dernièrement aux Franco-albertains comme mécanisme de gestion; quand on se rend compte que les audiences publiques organisées par la même Commission scolaire ont dû, à toutes fins pratiques, se dérouler en anglais, «langue officielle de la Commission scolaire» au dire de Mme Simone Secker; quand on voit enfin de quelle façon ont été traités les jeunes qui se sont présentés à ces audiences, on ne peut qu'applaudir à la démarche de l'A.C.F.A. provinciale de recourir de nouveau immédiatement aux instances supérieures et de dénoncer à haute voix «les solutions inadéquantes et incompétentes» qui sont mises de l'avant pour appliquer «des droits pleinement reconnus par toutes les cours des provinces canadiennes saisies de la question à date, incluant celle de l'Alberta».

Le modèle de gestion proposé par la Commission scolaire catholique d'Edmonton ressemble étrangement aux «Comités consultatifs» qu'on avait institués en Ontario il y a une vingtaine d'années et qui avaient créé, jusqu'à ces dernières années, tellement de mécontentement chez les Franco-ontariens.

Pourquoi, dans des dossiers si importants, l'Alberta doit-elle traîner si longtemps derrière l'Ontario et pourquoi s'applique-t-elle à répéter les mêmes erreurs?

Pourquoi l'Alberta persiste-t-elle à ignorer systématiquement la Constitution canadienne?

En respectant les droits des Franco-albertains, de quoi le gouvernement et les commissions scolaires priveraient-ils la majorité anglophone?

Voilà, nous semble-t-il, des questions bien légitimes, pas trop compliquées... Mais elles semblent dépasser l'entendement de certains petits cerveaux.

G.L.

Lettres ouvertes

Veuillez bien prendre note de ce qui suit. Pour considérer un article ou une lettre ouverte à publier dans le journal, il faut absolument que nous connaissions son auteur, son adresse et son numéro de téléphone. Nous acceptons toutefois de publier toute lettre, dont nous connaissons l'identité de l'auteur, en utilisant un pseudonyme, (ex.: catholique concerné). Donc pour éviter toute déception, veuillez s.v.p. vous en tenir à cette procédure.

La direction

OUI, que «Le BOURGEOIS GENTLEMAN» fasse aussi des conquêtes à St-Paul

FÉLICITATION, APPRÉCIATIONS, REMERCIEMENTS au Cercle Dramatique d'avoir pris l'initiative d'inviter le Théâtre Français d'Edmonton pour cette belle et réelle comédie «Le Bourgeois Gentleman» d'Antonine Maillet.

Directeur, comité, comédiens du T.F.E., vous avez été merveilleux. Revenez-nous encore!!!

INVITATION à vous Cercle Dramatique de St-Paul de lancer un défi au «Bourgeois Gentleman».

Regret et désolation à tous ceux qui ont manqué ce «Bourgeois», ce message reste pour vous mystérieux...

SOUHAIT: que tous nous soyons des «JOSÉPHINES».

Gertrude Larochelle
St-Paul

La pensée de la semaine...

«Le langage des actions est autrement persuasif que celui des paroles». - *Charles Rollin*



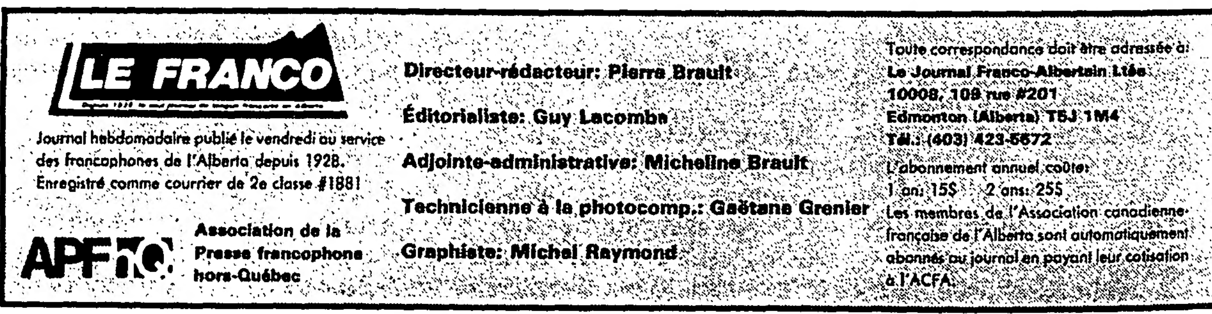
Une opinion, une appréciation...

Vous voulez émettre une opinion sur un sujet qui vous tient à coeur ou faire part aux lecteurs de votre appréciation de l'hebdo Le Franco, la rubrique «Lettres ouvertes» vous en donne l'occasion. Veuillez adresser vos lettres à: Lettres ouvertes, Le Franco, 10008, 109e rue, Edmonton (Alberta) T5J 1M4. L'heure de tombée est le jeudi 16h30.

Libre-échange

Getty et Devine en font la promotion




LE FRANCO

Journal hebdomadaire publié le vendredi au service des francophones de l'Alberta depuis 1928. Enregistré comme courrier de 2e classe #1881

APF HQ Association de la Presse francophone hors-Québec

Directeur-rédacteur: Pierre Brault
Éditorialiste: Guy Lacombe
Adjointe-administrative: Micheline Brault
Technicienne à la photocomp.: Gaëtane Grenier
Graphiste: Michel Raymond

Toute correspondance doit être adressée à:
Le Journal Franco-Albertain Ltée
10008, 109 rue #201
Edmonton (Alberta) T5J 1M4
Tél.: (403) 423-5672
L'abonnement annuel coûte:
1 an: 15$ 2 ans: 25$
Les membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta sont automatiquement abonnés au journal en payant leur cotisation à l'ACFA.

• Rapport Blais

Favorable à la mise sur pied d'une école française

PIERRE BRAULT

EDMONTON - Selon l'étude menée par M. Normand Blais, conseiller au bureau régional du Ministère de l'Éducation à Grande Prairie, il ne fait aucun doute qu'il y a suffisamment d'étudiants qui fréquenteraient une école française homogène, pour en assurer l'établissement.

En 1986, sept commissions scolaires de la région de Peace River - Smoky River avaient demandé au Ministère de l'Éducation de faire une étude pour déterminer s'il y avait suffisamment de parents francophones dans cette région qui souhaitaient envoyer leurs enfants à une école française pour garantir l'établissement d'une telle école. L'étude devait aussi dire où les parents voulaient cette école.

Il y a quelques semaines, le rapport Blais était remis aux commissions scolaires et rendu public.

Conclusion

Dans sa conclusion, le rapport mentionne que «la méthode d'analyse utilisée a conduit à une estimation conservatrice du nombre d'inscriptions d'étudiants projeté pour une école régionale française. Une manière de définir «où le nombre le garantit» a été exploré en étudiant la politique de fermeture d'écoles qui définit «l'inscription minimale critique». On a aussi étudié la politique du nombre d'étudiants par classe pour se guider dans la définition d'un programme viable. «En se basant sur ces politiques, il appert que les réponses sont positives et concluantes».

Une seule ombre au tableau, l'étude ne démontre aucun consensus chez les parents quant au choix de l'emplacement de cette école française.

Il semble que l'on croit que la construction d'une nouvelle école causerait un mouvement de résistance face au projet de l'école française. «Cela pourrait aussi empêcher les parents intéressés de développer un consensus sur un endroit jugé idéal qui requerrait peu de changements, de déplacements et d'interruption pour devenir une école désignée régionale française».

Le rapport Blais mentionne qu'«étant donné la sous-utilisation de nombre d'écoles dans la région, un nombre d'écoles déjà existantes pourraient être des sites souhaitables pour une école francophone. La création d'écoles francophones dans deux autres localités de l'Alberta s'est réalisée en se servant de facilités déjà existantes et de relocation de programmes. On anticipe qu'une solution similaire servira dans les régions de Peace River-Smoky River.

Le rapport continue sa conclusion en mentionnant que McLennan, Jean Côté et Nampas ne sont pas des lieux désirables pour l'établissement d'une telle école à cause des inscriptions. Eaglesham est définitivement écarté. Peace River est intéressant, mais le problème de transport des étudiants sur de longues distances porte à réflexion. On verrait bien toutefois un campus satellite de l'école française à Peace River, mis sur pied collectivement avec le district de St-Isidore.

Selon le rapport Blais, St-Isidore a été choisi comme endroit idéal par les parents de la région immédiate seulement. «Toutefois, le nombre était limité et les facilités ne sont pas disponibles», d'ajouter le rapport.

Il appert que l'endroit idéal serait Girouxville, mais il faudrait travailler fort pour en arriver là car la réponse en faveur d'une école francophone est minime.

Falher est pour sa part le seul endroit où les inscriptions sont au dessus du point minimal critique et le nombre est marginal. Falher pourrait être considéré, mais on doute que les parents veuillent réorganiser l'École Routhier et l'École Georges P. Vanier à Donnelly. Selon les réponses obtenues, il semble qu'il y aurait une solide résistance à tout changement de programme à l'École Routhier.

Recommandations

Le rapport Blais recommande donc qu'une école française élémentaire régionale voit le jour dans la région de Smoky River. Il recommande aussi d'y inclure des services de prématernelles pour la minorité francophone et d'assurer une expansion par un programme du secondaire «junior high school» à mesure que les inscriptions le permettent.

Comité Ad Hoc

Il recommande, de plus, que les commissions scolaires mettent sur pied un Comité Ad Hoc ayant des représentants des Comités de parents pour étudier le rapport et développer un plan d'action sur les points suivants: développer un consensus sur l'endroit idéal; l'établissement d'une école régionale francophone en utilisant les facilités existantes; arrêter une date d'ouverture de cette école française; les facilités de transport et changements requis par l'établissement d'une telle école; contrôle et organisation en ce qui concerne l'identification dans les plus brefs délais des parents qui souhaitent envoyer leurs enfants à une école française; fréquentation régionale d'une école française; des accords sur le transport et l'enseignement; les besoins de rénovation et de facilités adéquates pour cette école; l'impact sur les écoles de la région et enfin un plan transitoire pour les programmes scolaires, les étudiants et le personnel.

Il ne fait aucun doute que le Comité Ad Hoc aura beaucoup de pain sur la planche, si les commissions scolaires décident de mettre ce projet sur pied.

De plus, il semble qu'on devra en arriver à un consensus sur le choix de l'endroit idéal dans un assez bref délai faute de quoi, le rapport brandit la menace que le projet soit renvoyé aux calendes grecques.

Autorités municipales

Ce ne sera pas facile d'en arriver à un tel consensus, car déjà, selon nos informations, les autorités municipales de Falher et Donnelly, même s'ils admettent n'avoir pas le mandat de s'occuper d'affaires scolaires, auraient déjà offert du terrain dans leurs municipalités pour bâtir une telle école française. Ce qui est surprenant, c'est que ces mêmes personnes étaient contre un tel projet d'école française, il y a un an.

La ville de Falher lors de sa dernière assemblée régulière a adopté une résolution offrant le terrain nécessaire et le Maire Réjean Marcoux de Donnelly a communiqué avec les enquêteurs pour faire la même offre.

On sait que pour sa part, la Commission scolaire de St-Isidore a commandé une étude de faisabilité à la firme L.R.T. Limitée qui devrait remettre son rapport au début de décembre. Cette étude et ses conclusions viendront-elles appuyer celles du rapport Blais?

• L'Affaire Piquette

À vous d'en juger

PIERRE BRAULT

EDMONTON - Nous vous présentons une lettre écrite par le PM Don Getty au groupe québécois «Les Amis de Lionel Groulx», dans laquelle, il tente de clarifier quelques points concernant «l'Affaire Piquette» et commente la recommandation du Comité des privilèges d'exiger des excuses de la part du député Piquette.

Il n'est pas dans notre habitude de publier des lettres en anglais, mais dans les circonstances, nous croyons rendre service à nos lecteurs et nos lectrices en publiant cette lettre dans sa version originale afin qu'ils en saisissent bien la portée et les conséquences.

September 21, 1987

Mr. Léandre Fradet
1522, boul. Benoît XV
Quebec (Quebec)
G1L 2Z4

Dear Mr. Fradet:

Thank you for your recent letter and an attached copy of a letter to Leo Piquette, Member of the Legislative Assembly for Athabasca-Lac La Biche, concerning the use of the French language in the Alberta Legislature. Unfortunately, it is a matter that has been subject to a great deal of misunderstanding and misinformation. I am pleased to be able to clarify certain points.

The French language has been used in the Legislative Assembly of Alberta on many occasions in the past. Therefore, any indication that a Member of the Legislative Assembly has been asked to apologize for speaking French is not correct. Although the use of one of the recommendations of the Standing Committee on Privileges and Elections, Standing Orders and Printing is to amend these rules to make this a reality. I personally find the recommendation desirable, in spite of the fact that the Committee could not determine conclusively that any present constitutional right exists.

As you may be aware, there were significant differences of opinion on this point among the expert withnesses who appeared before the Committee. As well, related constitutional questions are currently before the Supreme Court of Canada. Therefore, it is understandable why the Committee itself was unable to determine these important constitutional questions.

The question has been asked, «Why was French not recommended by the Committee as an oficial language of the Assembly on the same basis as English?» It is my understanding that the recommendation does not go this far at this time for a number of reasons. One, the rules of procedure govern the internal workings of the Legislature and are designed to enable it to function as efficiently and effectively as possible, taking into account the interests of the Assembly itself and each of its Members. The Province of Alberta is fortunate to have a broad base of multiculturalism – people from many backgrounds and languages who have chosen Alberta as their home. It was therefore felt by the Committee that this should be recognized, as many Members desire to use languages other than English in the Assembly on a variety of occasions and for a variety of purposes. Two, it was recognized by the Committee that to include French as an official working language of the Assembly would require simultaneous translation services. In addition, there could be a requirement to publish all statutes and other government documents and statements in both English and French, all at substantial expense to the people of Alberta.

Finally, I would like to comment on the Committee's recommendation that the Member from Athabasca/Lac La Biche apologize to the Assembly. This is not a unique circumstance. Apologies are frequently requested and given when Members have overstepped the bounds of order and decorum in the Assembly. Respect for the Chair (Mr. Speaker) and the rulings of the Chair are the very essence of our parliamentary system. In this case, it is my understanding that the Committee has recommended that Mr. Piquette extend the same courtesies to the Assembly in respect to his statements and conduct surrounding questions of Order upon which the Chair is exclusively entitled to rule. The apology was not requested for speaking in French or even for raising a point of personal privilege.

I hope that the above explanation will be helpful to you and I thank you again for taking the time to write to me.

Sincerely,
Don R. Getty

Votre argent, vos investissements

LA PLANIFICATION FINANCIERE



Paul Denis

Quel est votre zone de confort

L'art de la bonne gestion de l'argent c'est d'éparpiller les risques ou encore les amoindrir. Cela vaut même si vous préférez les épargnes aux investissements.

Dans trop de cas les Canadiens qui ont souffert des pertes importantes avaient placé tout leur argent dans un seul investissement où le risque était élevé.

Les courtiers ont une devise intéressante: ne risquez pas plus que ce que vous pouvez vous permettre de perdre.

Si tout le monde suivait ce conseil, il y aurait très peu de capital-risque dans ce pays, car personne n'entreprend de faire un investissement avec l'idée de perdre. Nous investissons notre argent dans les actions à la bourse, les obligations d'épargne, les fonds de placement, l'immobilier et quoi d'autre encore avec l'espoir de faire un profit. La possibilité de perdre de l'argent est rarement contemplée. Mais puisque la possibilité existe il est bon de prendre des précautions.

Zone de confort

Le premier est d'apprendre à se connaître bien établir sa zone de confort. C'est-à-dire, avec quel degré de risque sommes-nous prêts à vivre? Le risque nous permet-il de bien dormir en paix? La zone de confort de votre époux/épouse compte pour beaucoup aussi pour déterminer le degré de risque acceptable.

Si vous avez une aversion totale au risque en toute chose, rien ne sert de prendre des risques avec vos investissements.

Si par contre, vous aimez les paris et acceptez facilement les risques raisonnables, les garanties sont superflues.

La plupart des Canadiens cependant se retrouvent à quelque part entre ces deux extrêmes. Où vous vous situez personnellement dépend de votre bagage d'expérience, votre niveau de connaissance, votre situation financière ainsi que votre personnalité et votre attitude.

Il faut se rappeler cependant, que règle générale, plus le risque est élevé, plus élevé est le potentiel pour un excellent retour. Évidemment, si on baisse le niveau du risque, on baisse le retour en conséquence. À vous de choisir.

(Paul Denis est conseiller au Groupe Investors Inc. Pour plus d'information, composez le 468-1658 ou 466-8587)

• *Éducation*

Une centaine de personnes à l'assemblée annuelle du CREF

FALHER - Le lundi 9 novembre dernier avait lieu l'assemblée annuelle du Comité régional pour l'éducation française de Rivière-la-Paix au Collège Notre-Dame de Falher.

Une centaine de personnes venues de tous les coins de la région étaient présentes pour cette importante assemblée présidée par Madame Thérèse Bégin de Girouxville, présidente sortante du comité.

Madame Bégin fit d'abord un rapport des activités du comité qui sous son habile direction a travaillé très fort au cours des deux dernières années pour l'obtention d'une école française homogène dans la région. Elle invita ensuite Monsieur Normand Blais, conseiller au bureau régional du Ministère de l'Éducation à Grande Prairie et auteur d'une étude, faite pour le compte de sept commissions scolaires de la région, qui vient d'être rendue publique et qui démontre qu'il y a un nombre suffisant d'élèves francophones dans la région aux niveaux élémentaire et secondaire pour justifier l'ouverture d'une école française homogène dans la région, à prendre la parole. Cette étude est intitulée «Peace River/Smoky River Francophone Study».

Monsieur Blais donna un résumé des résultats de son étude et répondit aux nombreuses questions des personnes présentes. Beaucoup de ces questions avaient trait à l'emplacement de l'école.

Monsieur Jean-Claude Giguère, directeur-adjoint en éducation au secrétariat provincial de l'A.C.F.A. fut ensuite invité à dire quelques mots sur l'étude qu'à commandée au cours de l'été la Commission scolaire de St-Isidore sur le projet qu'elle a d'ouvrir une telle école dès septembre 1988. Ce rapport devrait être présenté par la firme LTR Consultants Ltd. à la Commission scolaire de St-Isidore au début de décembre.

On procéda ensuite à l'élection de l'exécutif du Comité régional pour l'année qui vient. La nouvelle présidente est Madame Monique Maisonneuve de Guy; M. Gilbert Poirier de Jean-Côté a été élu 1er vice-président et M. Donald Brochu, de Falher, deuxième vice-président. Les autres personnes sur le bureau de direction du CREF sont Anita Belzile de St-Isidore, Céline Dubois de Marie-Reine, Annie Laurin de Tangent, Renée Johnson de McLennan et Léo Nolet de Girouxville. Les représentants de Peace River et Donnelly restent à être nommés.

Suite à l'élection, la nouvelle présidente s'adressa à l'assemblée et remerçia les personnes présentes de la confiance qu'on lui avait accordée.

• *J.H. Picard*

Yves Richard, proclamé: mathématicien par excellence



C'est avec grand plaisir que M. Bratu (à gauche) a remis à Yves Richard (à droite) la plaque du mathématicien par excellence lors d'une cérémonie au gymnase de l'école J.H. Picard, la semaine dernière *(Photo: Pierre Brault)*

PIERRE BRAULT

EDMONTON - Le 4 novembre dernier, 95 étudiants de l'École catholique J.H. Picard ont participé à un concours de mathématiques d'une durée d'une heure et trente minutes.

Ce concours consistait en 25 questions différentes pour chaque niveau et avait été organisé par M. Bratu et l'équipe des professeurs de mathématiques. M. Bratu s'occupe du club de mathématiques à J.H. Picard.

Les gagnants du concours sont: en 9e année, Yves Richard; 10e année, Omer Gobeil; 11e année, Christopher Moser; 12e année, Jodh Singh. L'équipe de la 10e année composée de Omer Gobeil, Jean-François Bernier et Marc Aubin a remporté les grands honneurs. Le trophée remis à l'étudiant qui a accumulé le plus de points lors du concours est allé à Yves Richard de 9e année qui devient le mathématicien par excellence.

Tous ces gagnants se préparent fébrilement à participer à des concours nationaux et internationaux.

«Ouragan, la radio qui décoiffe»



Une nouvelle station-radio à Edmonton? ... Pas encore, mais à l'école J.H. Picard, une équipe d'étudiant(e)s dynamiques manipule touches, disques, micros, cassettes et j'en passe depuis la rentrée scolaire. Leur émission, diffusée matins et midis, passe «les tounes» les plus récentes du Canada français et les derniers «tubes» de l'Europe francophone... On parle même d'une émission en collaboration avec CHFA...

Alors, félicitations à ces animateurs en herbe et bonne écoute à J.H. Picard!

Martin Brault(à gauche) technicien et Thomas Musial (à droite) animateur, forment équipe pour divertir la population estudiantine de J.H. Picard *Photo: Pierre Brault*

• *Oblats de la province Grandin*

Le Père Elphège Fillion décédé accidentellement

EDMONTON - Les Oblats de la province de Grandin sont de nouveau durement frappés par le décès inattendu du P. Elphège Fillion, o.m.i. qui est décédé lors d'un accident de la route vendredi dernier.

Le P. Fillion venait d'assister, à St-Albert, à une session sur le pèlerinage du Lac Ste-Anne et était en route pour retourner chez lui lorsque l'accident s'est produit à quelques milles au nord de Westlock.

Né à Donnelly le 4 février 1919, le P. Fillion a passé sa vie dans les missions indiennes de la région de Rivière-la-Paix. Au moment de sa mort, il était curé de la paroisse St-Anthony à Faust et desservait en même temps les missions de Driftpile et de Kinuso.

Des funérailles ont eu lieu à Faust lundi dernier le 23, puis à Girouxville le lendemain. C'est à ce dernier endroit que le P. Fillion a été inhumé, dans le cimetière Oblat.

À son frère, à ses soeurs et aux Oblats de la Province Grandin, **Le Franco** exprime ses souhaits de profonde sympathie.

Les investissements de CP Rail dans L'INDUSTRIE CÉRÉALIÈRE DE L'OUEST DU CANADA

Aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, les chemins de fer doivent soumettre à la Commission canadienne des transports (CCT) une déclaration annuelle indiquant les investissements projetés et les investissements effectués; ces renseignements sont ensuite communiqués au public. La déclaration porte sur:
(a) les investissements effectués, l'année civile précédente, dans le matériel et les installations destinés au transport des céréales;
(b) les projets d'investissements pour l'année civile en cours et la suivante;
(c) les dépenses engagées, l'année civile précédente, pour l'entretien des embranchements tributaires du transport des céréales.

La déclaration de l'année civile en cours que CP Rail a soumise à la CCT est reproduite ci-dessous; elle indique les dépenses d'investissement et d'entretien engagées en 1986 et les prévisions pour 1987 et 1988. Il est possible que ces dernières soient modifiées par suite de l'évolution de la situation économique et de la demande de transport pendant ces deux années.

INVESTISSEMENTS DE CP RAIL EN 1986

dans le matériel et les installations ferroviaires (Alinéa 29(1) (a) de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest)

(Nota: Pour les investissements communs au transport de toutes les marchandises, les montants des investissements considérés comme «destinés au transport des céréales» ont été établis comme représentant le tiers des montants de ceux qui sont effectués dans l'ouest du Canada.)

	OUEST DU CANADA	DESTINÉS AU TRANSPORT DES CÉRÉALES
Traction	61 682 307 $	20 560 769 $
Autre matériel roulant	9 627 905	–
Voies:		
Voies doubles – Subdivision des Rocheuses	9 967 586	3 322 529
Col de Rogers	113 233 036	37 744 345
Autres	161 027 286	72 316 599
Triages et installations de réparation et de fabrication	23 493 436	2 420 911
Points de chargement et déchargement (Terminaux)	559 417	–
DÉPENSES TOTALES	379 570 973 $	136 365 153 $

DÉPENSES DE CP RAIL EN 1986

pour l'entretien des embranchements tributaires du transport des céréales (Alinéa 29(1) (c) de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest)

(Aux dépenses d'entretien ci-après s'ajoutent 5 143 000 $ de dépenses en immobilisations engagées en 1986 pour les lignes tributaires du transport des céréales.)

Rails et attaches	4 940 623 $
Aiguillages	888 111
Tournées de la voie	3 853 709
Autre entretien de la voie	2 366 450
Déneigement	1 095 464
Bâtiments le long de l'emprise	245 151
Ponts et ponceaux	7 552 406
Traverses	1 636 134
Renouvellement du ballast et nivellement	7 294 200
Désherbage et clôtures	3 494 144
Fossés et remblais	1 404 936
Divers	327 273
TOTAL	35 098 601 $

PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENTS DE CP RAIL EN 1987-1988

dans le matériel et les installations ferroviaires destinés au transport des céréales (Alinéa 29(1) (b) de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest – Soumis le 30 avril 1987)

1. Traction

En 1987 et 1988, on prévoit remettre à neuf 66 locomotives, dont 42 passeront du service de ligne au service de triage. Selon la demande de transport, des locomotives supplémentaires pourraient être louées. Les projets préliminaires indiquent qu'il est possible que d'autres locomotives neuves soient acquises en 1988.

2. Wagons

CP Rail devra veiller à ce qu'à l'avenir, son parc de wagons céréaliers soit suffisant pour satisfaire à la demande. Afin de fournir de façon efficace la capacité en wagons nécessaire au système, il faut pouvoir compter sur les efforts conjoints de tous les participants.

Au 31 décembre 1986, le parc réel de wagons céréaliers de CP Rail comptait 1 260 wagons couverts, 9 544 wagons-trémies couverts fournis par le gouvernement et 1 724 fournis par CP Rail.

Avec le temps, le parc de wagons couverts de CP Rail diminuera par suite de l'usure. En 1986, CP Rail a mis en oeuvre une politique consistant à limiter l'utilisation des wagons couverts aux seules lignes ne pouvant pas recevoir de wagons-trémies couverts. La rationalisation et la remise en état de ces lignes se poursuivent afin d'assurer un service de transport plus efficace par l'élimination ultérieure du recours aux wagons couverts dans le transport des céréales.

Le nombre de wagons-trémies couverts fournis par CP Rail variera selon l'accroissement des besoins; la demande à court terme de volumes inattendus sera satisfaite par la location à court terme ou la redistribution du matériel de CP Rail venant d'autres services.

Le chemin de fer n'aura pas besoin d'acquérir de nouveaux wagons-trémies couverts pour satisfaire à la demande prévue pour 1987-1988. À plus long terme, le processus de rationalisation des lignes secondaires de l'industrie se traduira par une meilleure utilisation du matériel et par l'accroissement de la capacité du parc céréalier actuel.

3. Voie

a) Renouvellement –

Voici les projets de renouvellement de la voie prévus par CP Rail pour tout le réseau en 1987 et 1988.

	Approuvé pour 1987	Prévu pour 1988
Rail neuf (milles)	300*	150
Rail de réemploi (milles)	169	75
Ballast (milles)	352	300
Traverses	819 000	850 000
Ponts	16	40

*91 milles de rails de 115 lb
209 milles de rails de 136 lb

b) Capacité des lignes principales

En 1987 et 1988, la ligne principale entre Thunder Bay et Vancouver aura une capacité suffisante. Consciente qu'il faudra, à plus long terme, accroître cette capacité, CP Rail a complété, au début de 1987, l'installation d'un nouveau système de régulation des trains entre Thunder Bay et Winnipeg et effectue des travaux dans le cadre du projet du col de Rogers et du doublement de la voie entre Calgary et Vancouver.

c) Embranchements particuliers

CP Rail est consciente des efforts déployés par les producteurs de céréales pour rationaliser le nombre et l'emplacement de leurs silos en bordure du réseau et elle comprend que l'amélioration des voies de silos serait avantageuse à la fois pour eux et pour elle. Elle contribue actuellement aux frais de construction des voies de silos en vue d'assurer le traitement efficace des wagons céréaliers et s'est engagée à effectuer des améliorations qui accroîtront sa capacité et son service. Une exploitation plus efficace fera baisser les prix pour le producteur.

d) Expansion

En 1987 et 1988, CP Rail compte poursuivre ou entreprendre, dans l'ouest du Canada, les projets d'immobilisations ci-après, qui seront bénéfiques pour le transport des céréales:

- Poursuite du programme d'implantation des détecteurs de boîtes chaudes, appareils employés pour déceler et localiser les roulements de roue qui surchauffent.
- Perfectionnement et modernisation du système actuel de régulation des trains entre Field et Kamloops (C.-B.), afin d'améliorer la circulation à destination et en provenance de la côte Ouest.

Poursuite de la construction d'une installation de nettoyage des wagons-trémies couverts à Saskatoon en vue d'adapter la capacité de nettoyage à la croissance de ce parc de wagons.

Poursuite de l'implantation de systèmes radio pour les régulateurs en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba afin de réduire les retards des trains et les temps morts pour les équipes d'entretien de la voie.

Poursuite des travaux du col de Rogers afin d'augmenter la capacité de la ligne principale entre Calgary et Vancouver.

Poursuite dans tout le réseau, là où les besoins l'exigent, de l'implantation de la traction au moyen de locomotives télécommandées (trains à commande Locotrol) afin d'allonger certains trains et d'en améliorer la conduite.

Construction d'un nouveau paravalanche à Field (C.-B.) afin de protéger la ligne principale dans ce secteur fortement touché par les avalanches.

(Le montant de ces investissements pourrait varier en fonction de la situation économique générale, du taux d'inflation et d'autres écarts entre les estimations et les dépenses effectivement engagées.)

Il est possible de se procurer des copies de ces rapports dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada en écrivant à l'adresse suivante:
CP Rail
Grain Communications
1716-One Lombard Place
Winnipeg (Manitoba)
R3B 0X3



AVIS D'ASSEMBLÉES PUBLIQUES

Aux termes du paragraphe 55(1) de la LTGO, CP Rail doit « [tenir] des assemblées publiques pendant [la campagne en cours] dans chaque province de la Division de l'Ouest afin de répondre aux questions et suggestions [des] producteurs concernant la fourniture par elle de services de transport du grain ». Comme l'indique la Loi, le but de ces assemblées est de permettre à la compagnie d'« améliorer sa compréhension des problèmes de transport des producteurs réels ». Afin de satisfaire à cette exigence, CP Rail prévoit tenir les assemblées suivantes en 1988:

7 mars	Russell, Man.
8 mars	Wadena, Sask.
9 mars	Rosetown, Sask.
10 mars	Lloydminster, Alb.
14 mars	Brooks, Alb.
16 mars	Creston, C.-B.
17 mars	Abbotsford, C.-B.
21 mars	Arborg, Man.
22 mars	Kenora, Ont.
24 mars	Thunder Bay, Ont.

• *Bonnyville*

Don't Shove English Down my Throat, Please!

LIONEL RÉMILLARD

BONNYVILLE - Voilà le thème en poème par lequel son auteur, Réal Girard a souhaité la bienvenue au président de la Chambre albertaine David Carter, lors de sa visite surprise à l'A.C.F.A. de Bonnyville.

Depuis déjà quelque temps que l'A.C.F.A. régionale avait exigé des explications de M. Ernest Isley, le député local, sur l'«Affaire Piquette» qui avait éclaté en Chambre à la dernière session.

La semaine dernière, le président régional, M. René Dallaire, reçut un appel pour inviter l'A.C.F.A. à rencontrer Messieurs Carter et Isley à l'heure du goûter à Bonnyville.

Le Président de la Chambre a parlé en français quelque peu, disant qu'il comprenait et parlait français un peu, l'ayant étudié à ses propres frais il y a quelques années passées «mon vocabulaire est plutôt limité» d'expliquer M. Carter.

Ce dernier a expliqué que son rôle comme Président était semblable à celui d'un policier pour la Chambre des députés. M. Carter s'est dit sympathique aux intérêts des francophones mais que cependant «Le Président doit garder l'ordre dans la Chambre».

«La pratique de la Chambre veut que l'anglais soit la langue de communication, car tous comprennent».

«Il y avait un gentlemen's agreement avec M. Piquette et ce dernier ne l'a pas respecté» selon M. David Carter, président de l'Assemblée législative de l'Alberta.

Isley appuie l'usage du français au coût de $1,2 million.

Le député-ministre de Bonnyville s'est dit prêt à appuyer une motion permettant l'usage du français dans la Chambre albertaine même au coût initial de $1,2 million.

L'usage du français en Chambre fait présentement l'étude d'un comité législatif d'annoncer messieurs Isley et Carter à l'A.C.F.A. régionale de Bonnyville.

Selon M. Isley, ministre des Services gouvernementaux, l'installation de la traduction simultanée coûterait $1,2 million. Selon M. Carter une somme additionnelle de 200 000$ par année serait requise pour maintenir le système.

Il s'agit de choisir le moment opportun pour introduire ce grand changement.

«Ce sera dans quelques années, après avoir résolu «l'affaire Piquette» et après la prochaine élection» d'expliquer M. Isley.

«Il faut procéder par étapes, balancer le budget, probablement en 1990, si tout va bien».

Le président de la Chambre, M. Carter, a déclaré que les médias avaient fait de sa décision un éclat pas nécessaire et de plus la conduite de M. Piquette tout au long de l'été n'a pas aidé la situation à se résoudre.

Le Speaker Carter a conclu «que ce malheureux incident avait créé des embarras pour tous». Ce dernier a suggéré à l'A.C.F.A.» de présenter un argument raisonnable aux députés et à la population plutôt «que d'aller dans les tranchés, comme l'a fait Piquette».

Sur ce, Réal Girard compléta la lecture de son poème en disant:

So, please
Mon p'tit Carter
Don't shove English
Down my throat
I am not the **ENEMY**
But your **EQUAL PARTNER**
of the Holy Constitution
du CANADA.

L. L. I. E.

Classement au 13 novembre

	P.J.	P.P.	P.C.	P.G.	POINTS
F.J.A.	2	18	8	2	4
Faculté	2	16	9	2	4
S.A.A.	2	6	7	1	2
A.C.F.A.	2	11	14	1	2
Carrefour	2	5	7	0	0
Éd. Perm.	2	7	18	0	0

• *Calgary*

Le livre français va à l'école

MICHEL AUFFRAY

CALGARY - Entre le 9 et le 13 novembre dernier, l'école junior bilingue Branton dans le nord-ouest de la ville, présentait sa première exposition/vente du livre. L'école de 425 étudiants,de 7e, 8e et 9e années dont les deux-tiers suivent leurs cours en immersion française, a décidé d'essayer ce format comme activité de prélèvement de fonds pour ses programmes d'hiver. Branton fut la première école à ce niveau à devenir bilingue dans le système public à Calgary (1979). La bibliothécaire, Anne Reeves affirmait qu'il y avait un intérêt croissant pour le livre français parmi les étudiants et leurs parents.

Laurie Doige, étudiante en huitième année à Branton avoue qu'apprendre en deux langues est parfois un défi mais que le bilinguisme lui ouvrira beaucoup de portes à l'avenir lors de son placement aux rangs professionnels de la société canadienne. Laurie était présente avec sa mère, Joan Doige à cette exposition qui a eu lieu durant deux jours de conférences entre les parents et les professeurs.

Anne Reeves déclarait que cette exposition du livre français (le livre anglais y était présenté aussi) a été un succès et que le Carrefour de Calgary, sous la gérance de Gisèle Marquis-Voyer, en fournissant les livres, était devenu un instrument essentiel dans leur but.



Laurie Doige (centre), sa mère Joan (à gauche) et Anne Reeves posent un instant pour la caméra durant l'exposition
(Photo: Michel Auffray)

Les livres les plus populaires ont été les gros dictionnaires français et les atlas à couverture rigide. La bibliothécaire a aussi mentionné que sans l'aide de Helen Koentges et Marg Freeman, comme vendeuses bénévoles, l'exposition aurait moins bien marché.

Branton compte faire à l'avenir d'autres expositions de la sorte.

• *Aux Éditions Québec/Amérique*

Gisèle Villeneuve - dédicace - au Carrefour

MICHEL AUFFRAY

CALGARY - «Les Rumeurs de la Haute Maison», roman-mystère pour amateurs sérieux du roman français sera dédicacé pour les clients le 5 décembre prochain entre 13h et 15h au Carrefour de Calgary. On pourra également s'entretenir avec l'auteur en prenant un café. Gisèle Villeneuve, écrivaine de Calgary, vient de faire paraître sa dernière oeuvre «Les Rumeurs de la Haute Maison» par les éditions Québec/Amérique.

Ce roman est écrit pour attirer le lecteur qui a le goût du mystère, de l'exotique, de l'aventure mais aussi du patrimoine québécois aux souches indéracinables. Dans ce roman, Gisèle fascine, taquine, surprend et appaise à la fois son lecteur. Son art de la description est stupéfiant par sa vive imagination, mais est aussi à la fois si réel que l'on se sent presque physiquement planté au milieu des personnages.

Le langage, l'usage des mots et la structure grammaticale montrent un sens raffiné et cultivé de la langue. Quoiqu'il en soit, la fluidité des phrases qui s'enchaînent avec souplesse, rend la lecture facile et détendante.

Venez, allons nous présenter à Gisèle Villeneuve et nous faire dédicacer notre exemplaire de «Rumeurs de la Haute Maison».

• *Théâtre*

La vie après le hockey

EDMONTON - Créée il y a trois ans par l'auteur KENNETH BROWN dans le cadre du festival Fringe, la pièce «Life After Hockey» a connu depuis un succès remarquable. Présentée à guichets fermés 250 fois à travers le Canada et dans plusieurs pays d'Europe, la pièce renaît encore à Edmonton dans sa nouvelle langue.

Suite à l'heureuse expérience vécue par le T.F.E. l'année passée avec la pièce de Lyle Victor Albert «Coupez» (Cut), «La Vie Après Le Hockey» se réjouit en plus d'une traduction exceptionnelle signée par l'écrivain québécois MICHEL GARNEAU.

Dans le rôle du RAT DE LA PATINOIRE, ANDRÉ ROY revient sur les planches du T.F.E. avec sa double qualité de comédien et de joueur de hockey.

Le décor et l'éclairage sont de nouveau l'oeuvre de WITOLD KURPINSKI tandis que la sonorisation de la pièce est réalisée par SYLVAIN GUILLETTE.

Rendu à sa 30ième mise en scène au T.F.E., Pierre Bokor considère un défi de grande taille de diriger la version française d'une pièce locale qui a déjà connu une carrière si importante.

Les spectacles auront lieu à l'Auditorium de la Faculté Saint-Jean les 4, 5, 11, 12 décembre à 20h et le 15 décembre 1987 à 15h.

• Association des Musées

Une acadienne est honorée

LUCIENNE BRISSON

ST-ALBERT - L'association des Musées de l'Alberta et les employés du Musée Héritage Museum, ont tenu le 10 novembre dernier à rendre hommage à Mme Florence Lefebvre (née Pitre) de Saint-Albert, pour son dévouement inlassable, à différentes causes, à travers le pays, durant une période d'au delà de vingt ans.

Née le 9 novembre 1920, à Laurier Manitoba, Mme Lefebvre est la 7e d'une famille de onze enfants. Elle a d'abord étudié au Blue Quills School, près de Saint-Paul, Alberta, jusqu'à la 10e année.

En 1941, elle a épousé M. Roland Lefebvre. En 1970, on la retrouve aux études à l'Alberta Vocational Centre, d'Edmonton, d'où elle a obtenu son diplôme de 12e année.



Florence Lefebvre

Mme Lefebvre s'est toujours vivement intéressée à tout ce qui a rapport à l'histoire de Saint-Albert et du Canada en général, et plus particulièrement depuis quelques années à tout ce qui touche les musées. Il serait impossible d'énumérer ici, toutes les sphèrs de la société dans lesquelles elle s'est dévouée.

Signalons les faits saillants qui ont surtout trait à la cause française, et ce qui touche de plus près Saint-Albert.

Le tout débute en 1962, quand elle a enseigné le catéchisme en français dans la «chapelle de secours». L'année suivante, elle enseigne encore le français à Vital Grandin School, de Saint-Albert.

En 1973, elle a fondé l'Association canadienne française à Saint-Albert, reconnue alors sous le nom de Club Social. Aujourd'hui ce dernier est devenu le Cercle Francophone. La même année elle a organisé une prématernelle bilingue: «Les tournesols». Organisation qui fonctionne encore.

En faisant des recherches à l'occasion du 75e anniversaire de Saint-Albert, elle a découvert que le premier magistrat de Saint-Albert était un Canadien français, M. François-Xavier Laplante. Suite à quelques démarches, auprès du maire de ce temps-là, M. Harvey et d'autres autorites, elle a réussi à ce qu'une plaque soit fabriquée à son honneur. Le dévoilement eût lieu en 1980. Avec un invité d'honneur, Mme Lefebvre a dévoilé cette plaque.

Le 17 octobre dernier, à Lethbridge, à l'occasion d'une assemblée du personnel des musées, M. John Hault, président de l'Association des musées, a remis à Mme Lefebvre, un certificat en reconnaissance pour son grand dévouement envers le patrimoine canadien.

Le 19 novembre dernier, au Musée Héritage Museum, en présence de parents et d'amis Acadiens, surtout, et de quelques dignitaires dont le maire M. Richard Fowler, M. Hault a répété le geste du 17 octobre.

On peut lire sur ce certificat «A Life Commitment Award».

C'est la première fois que l'Association des musées accorde une telle récompense en Alberta.



Nous apercevons Madame Florence Lefebvre recevant un certificat de mérite de l'Association des Musées

(Photo: Lucienne Brisson)

En bref

Mlle Maureen Hecky finissante du St.Albert High School, est l'heureuse récipiendaire d'un chèque de 20$ offert par le Cercle Francophone pour avoir obtenu aux examens de juin dernier, la plus haute marque en français. Mme Marie Desrosiers, présidente du Cercle Francophone a présenté ce chèque à Maureen, le mardi 10 novembre dernier au St.Albert School, à l'occasion de la collation des diplômes. Le Cercle Francophone se fait un devoir tous les ans, de récompenser ainsi, l'élève qui a mérité la plus haute marque en français.

• Saint-Albert

Une rare exposition fait escale au Musée Héritage Museum

LUCIENNE BRISSON

SAINT-ALBERT - En collaboration avec la République de Chine, le Programme international et l'Association nationale des Musées, le Musée Héritage Museum, expose depuis le 10 novembre dernier de très anciennes reproductions de bronze de Chine.

Provenant de Beijing Palace Museum de Chine, ces pièces de différentes formes datent d'au moins 3 000 ans. Quoique reproduites, elles sont absolument de hautes valeurs, tout d'abord par leur ancienneté et par le riche matériel qu'elles contiennent.

Le fameux Alexandre le Grand (créé chef des Grecs) et ses soldats se servirent d'épées fabriquées de bronze pour faire la guerre. On sait que leurs victoires aux importantes conséquences, ont été très nombreuses.

Très longtemps avant la venue du Christ (356-323), les Chinois avaient découvert que le mélange du cuivre et de l'étain produisait un matériel de couleur jaune-brun, assez fort pour fabriquer différentes pièces de vaisselle pouvant servir à la cuisson des aliments. Aujourd'hui, grâce toujours à ce précieux métal, on produit de vraies et splendides oeuvres d'art.

Ces reproductions que l'on peut admirer au Musée Héritage Museum, ont été découvertes par des archéologues de Chine, qui suite à leurs recherches ont découvert l'âge ancien de ces pièces.

L'Exposition est en montre jusqu'au 29 novembre 1987.

• La FPFA au colloque national

L'argent: le nerf de la guerre

ALAIN TREMBLAY

EDMONTON - Les 13, 14 et 15 novembre dernier, se tenait à Montréal le 2e colloque national de la Commission Nationale des Parents Francophones.

Des parents des 10 provinces canadiennes, ainsi que du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest s'étaient réunis, pour dénoncer le fait que, même 5 ans après l'adoption au Canada de la Charte des Droits et Libertés, et de son désormais célèbre art. #23, le droit des francophones à recevoir une instruction en français langue première est toujours bafoué.

Le titre du colloque: «Scandale National: même là où le nombre le justifie»; se veut le reflet de l'impatience des parents francophones du Canada par rapport au respect de l'art. #23 de la charte qui garantit en principe le droit à recevoir une éducation dans sa langue maternelle et d'avoir la gestion des écoles francophones par des francophones.

Le colloque a débuté par un discours de l'honorable Gérard Pelletier qui était lors de la proclamation de la loi sur les langues officielles, Secrétaire d'État. M. Pelletier nous a fait part de la vision de l'époque du Secrétariat d'État et du gouvernement entier dans la promotion des langues officielles, vision qui était celle d'un Canada bilingue qui se réaliserait grâce à l'offre active de services par le gouvernement. Parlant des coupures que le gouvernement effectue dans les budgets du programme des langues officielles, M. Pelletier de dire: «Le gouvernement doit se donner les moyens de sa politique» faisant allusion que le gouvernement doit donner aux communautés les subventions qui leur permettent de s'épanouir.

Suite au discours de M. Pelletier, ce fut au tour du Commissaire aux langues officielles M. D'Iberville Fortier de nous donner un exposé plein d'humour avec un message d'espoir.

La journée du samedi, fut réservée au travail de groupes qui portât sur 2 questions fondamentales: Qu'est-ce qu'une organisation provinciale peut faire pour que la cause avance, et qu'est-ce qu'une organisation nationale peut faire, elle, pour aider les organismes provinciaux?

Il est ressorti de ces ateliers que sans une augmentation majeure des budgets alloués à ces deux palliers d'organismes, il sera très difficile de faire plus que ce qui est fait présentement. Le dimanche, quant à lui, fut réservé pour une plénière.

Ce qu'il faut retenir du colloque, pour nous albertains, c'est:

partout au Canada, les gens font face aux mêmes problèmes. La province qui est définitivement la plus avancée dans le domaine de la gestion et des écoles est sûrement le Nouveau-Brunswick.

L'Ontario et le Manitoba malgré tous les acquis obtenus à force de luttes intenses ont toujours des difficultés en matière de gestion.

Partout ailleurs au Canada les problèmes sont semblables: difficultés à justifier les nombres suffisants et difficultés à avoir la gestion juste et efficace. Les petites subventions que les organismes reçoivent causent un problème de taille, car la tâche à accomplir est tellement grande, que les bureaux sans employé ou avec un seul employé ne peuvent suffire à la tâche.

L'Alberta dans tout ça se classe dans le bas de la moyenne, même si un très gros travail a été accompli depuis 3 ans, le manque de bonne volonté du gouvernement provincial, est un problème, et en sera toujours un.

Point encourageant, les parents se donnent des outils et la Fédération des Parents Francophones de l'Alberta, est un outil de poids. Depuis sa fondation il y a un an, le travail accompli est digne de mention et quand les regroupements de parents de la province auront pris conscience que la Fédération est là pour eux, la concertation sera d'autant plus efficace.

Quinze délégués de l'Alberta étaient au colloque, une des plus grosses délégations.

À l'horaire cette semaine

Samedi 28 novembre

17h00 **Grand Air.** L'ensemencement de géniteurs de saumon - La chasse au petit gibier.
17h30 **Génies en herbe**
18h00 **La soirée du hockey.** En direct de Winnipeg, les Canadiens affrontent les Jets.
20h25 **Impact**
21h25 **Samedi de Rire;** Invités: Rock et Belles Oreilles.
22h25 **Le Téléjournal**
22h40 **Les Nouvelles du sport**
23h00 **Politique fédérale**
23h10 Télé-Sélection: **Justice pour tous.** Drame avec Al Pacino, Jack Warden et John Forsythe. Un jeune avocat est amené à défendre un juge accusé de viol.

Dimanche 29 novembre

15h00 **La Coupe Grey**
18h30 **Traits d'union**
19h02 **La semaine verte**
20h00 **Rencontres**
20h30 **Le Téléjournal**
21h00 **Les Beaux Dimanches: Les Grands esprits.**
22h00 **Les Beaux Dimanches: Sucre noir.** Documentaire sur les conditions difficiles des travailleurs haïtiens dans les plantations de canne à sucre en République dominicaine.
22h00 **Les nouvelles du sport**
23h15 **La grande visite.**

Lundi 30 novembre

17h00 D'une série à l'autre. **Le mystérieux docteur Cornélius.**
18h00 **Ce Soir**
18h30 **Le Vagabond**
19h00 **Rachel et Réjean Inc.**
19h30 **Insolences d'une caméra**
20h00 **Des Dames de coeur.** Jean-Paul confie ses doutes à Roger. Sans Véronique, François se sent désorganisé. Gilbert offre un emploi à Lorraine.
21h00 **La loi de Los Angeles**
22h00 **Le Téléjournal**
22h20 **Le Point**
23h00 **Au jour le jour.** (Reprise de l'émission diffusée à 13h15

Mardi 1er décembre

17h00 D'une série à l'autre. **Le mystérieux docteur Cornélius.**
18h00 **Ce Soir**
18h30 **Il était un fois... l'homme**
19h00 **Escalade**
20h00 **Robert et Compagnie** Robert doit prendre de grandes décisions. Il demande conseil à sa famille. Paul révèle à Hélène le passé de Louis-Joseph.
20h30 **Le Parc des Braves** Flore et Pierre-Paul font baptiser leur enfant en même temps que le tout Québec célèbre le major Paul Triquet, décoré de la croix Victoria.
21h00 **Dallas. Un peu de discrétion Jessica.**
22h00 **Le Téléjournal**
22h25 **Le Point**
23h00 Cinéma. **Madame de...** Comédie dramatique avec Danielle Darrieux, Charles Boyer et Vittorio de Sica (Fr.-It. 53). Une femme vend un précieux bijou qu'elle a reçu en cadeau. Le bijoutier croit bon de le revendre discrètement au mari... Le bijou change de main plusieurs fois, tant et si bien que madame le reçoit de nouveau d'un soupirant.

Mercredi 2 décembre

17h00 **D'une série à l'autre. Le mystérieux docteur Cornélius**
18h00 **Ce soir**
18h30 **Génies en herbe:** L'école St-Francis Xavier d'Edmonton rencontre l'École Notre-Dame de Bonnyville.
19h00 **Star d'un soir** Invités cette semaine: Belgazou, Donald Pilon et Lise Thouin.
20h00 **L'Héritage**
21h00 **Actuel**
22h00 **Le Téléjournal**
22h25 **Le Point**
23h00 Cinéma: **Monika et le désir.** Drame psychologique réalisé par Ingmar Bergman. (Suédois 53). Malheureux dans leur famille, deux jeunes gens empruntent un bateau et vont vivre six mois dans les îles solitaires de la Baltique.

Jeudi 3 décembre

17h00 D'une série à l'autre. **La Dame de Monsoreau (1ère de 7)**
18h00 **Ce soir**
18h30 **L'Autoroute électronique**
19h00 **Ciné-Fête. Opération beurre de pinottes.** Comédie fantaisiste avec Mathew Mackay et Siluk Saysanasy (Can. 85). Un jeune garçon explore une maison dévastée par un incendie dans lequel sont morts deux clochards. En entrant dans l'édifice, il est pris d'une telle peur qu'il en perd ses cheveux. Dans un rêve, les deux clochards lui apportent la solution de son problème: une pommade à base de beurre d'arachides.
21h00 **Lance et compte I (9e de 13)**
22h00 **Le Téléjournal**
22h25 **Le Point**
23h00 Cinéma: **Le soleil noir.** Drame de science-fiction. (Brit.-Aust. 84)

Vendredi 4 décembre

17h00 D'une série à l'autre. **La Dame de Monsoreau (2e de 7)**
18h00 **Ce Soir**
18h30 **Vidéo Club**
19h00 **Le temps d'une paix**
19h30 **La Cour en direct**
20h00 **Le Défi mondiale (5e de 6)**
21h00 **Lance et Compte I (10e de 13)**
22h00 **Le Téléjournal**
22h25 **Le Point**
23h00 **Nos espoirs 88**
23h05 Cinéma. **Le Survivant.** Drame de science-fiction avec Charlton Heston, Anthony Zerbe et Rosalind Cash. (Amér. 71). Un docteur croit être le seul survivant d'une épidémie universelle résultant d'une guerre bactériologique.

Le COIN des JEUNES

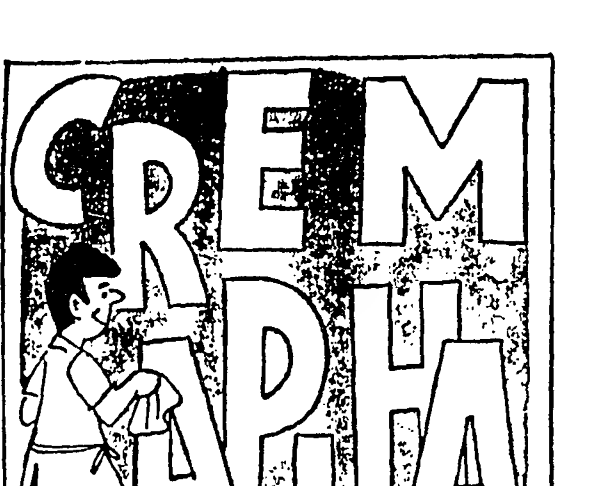




En utilisant seulement deux éléments parmi les sept dessinés, trouvez le nom d'un grand fleuve américain



Aidez notre pauvre ami à rattraper son chapeau emporté par le vent.



De quel commerce s'agit-il? Vous le trouverez en rassemblant ces lettres.



Tous ces dessins ont un point commun (relatif à leur orthographe). Mais attention, il y a une exception! S.O.P

"euréka, j'ai trouvé!"

PHYSIQUE

1. Qu'utilise-t-on pour réduire le nombre et l'ampleur des oscillations de systèmes de suspensions?
2. Quel scientifique italien du 19e siècle a découvert le volt?
3. Il dirigea la fabrication de la première bombe atomique. Qui fut-il?
4. Quel terme décrit le rapport de la masse d'un certain volume d'un corps à celle du même volume d'eau?
5. Quelle échelle est le plus souvent utilisée pour mesurer l'intensité d'un tremblement de terre?

UNE HISTOIRE DE CANARDS

Avis aux connaisseurs! Eux seuls sauront reconnaître ces canards d'après la couleur de leur plumage:

1. Le plus commun des canards de l'Amérique du Nord. Le mâle a la tête d'un vert violacé chatoyant, un collier blanc, et la poitrine d'un roux foncé. La femelle, brune, a la gorge chamois.
2. Au printemps, le mâle se caractérise par un plumage rouge cannelle foncé. La femelle est chamois tacheté de brun.
3. Le mâle est bleu ardoise, avec les côtés marron; la tête, le cou et la poitrine sont bigarrés de taches et de bandes blanches bordées de noir. La femelle est brun suie; elle a des points blancs au-dessus des yeux et sur les joues.
4. Le mâle est facile à identifier par sa calotte blanche, le masque noir qui lui entoure les yeux, le blanc éclatant des plages à l'épaule et le speculum vert métallique et noir.
5. Ce canard commun est assez coloré; il a un bec en spatule de fortes dimensions. Le mâle a la tête d'un vert lustré, la poitrine blanche et les côtés rouge marron. Le plumage de la femelle est brunâtre et uni. Ses ailes sont comme celles du mâle, mais en moins vif.
6. Ce canard est essentiellement maritime. Le mâle a un plumage différent l'été et l'hiver. La femelle, plus petite, n'a pas la longue queue du mâle; sa tête est en grande partie blanche.

RÉPONSES

PHYSIQUE

1. Un amortisseur.
2. Alexandro Volta.
3. J. Robert Oppenheimer.
4. La densité.
5. L'échelle Richter.

UNE HISTOIRE DE CANARDS

1. Canard Malard.
2. Sarcelle cannelle.
3. Canard Arlequin.
4. Canard siffleur d'Amérique.
5. Canard souchet.
6. Canard Kakawi.

Voici le nom des gagnants du Concours de dessin à colorier paru dans l'édition du 6 novembre 1987

1ère année: Anaïs Boutin
École Maurice Lavallée
Edmonton
Enseignante: Mme L. Damer

2e année: Daniel Bessette
École Routhier
Falher
Enseignante: Mme M. Thilbaut

3e année: Chantal Dubé
École élémentaire
St-Paul
Enseignante: Mme G. Hall

4e année: Kathy Cherewko
Highwood Elementary
Calgary

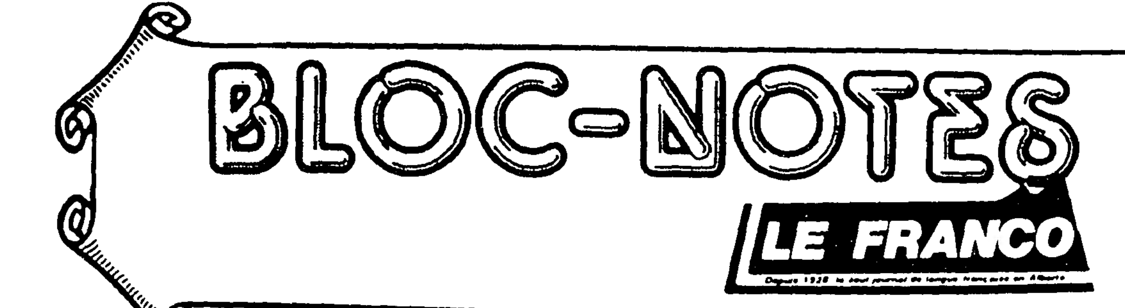
Félicitations aux heureux gagnants. Vous recevrez au cours des prochaines semaines, un magnifique livre d'histoire en français de la collection «La courte échelle».

Surveillez bien les prochaines éditions du journal Le Franco, nous aurons d'autres concours pour vous.

À bientôt!

Dessin à colorier







La ligne des Bonnes Nouvelles

Ecrivez au journal afin de faire part de la tenue d'événements à buts non lucratifs se déroulant dans votre communauté Une courtoisie de AGT.

Le Bloc-notes est une chronique à la disposition de tout organisme voulant annoncer un événement sans but lucratif (sans frais d'admission) ex.: réunion hebdomadaire, mensuelle, annuelle, exposition culturelle, rencontre de clubs sociaux, etc. Ce service est GRATUIT.
L'information pertinente doit nous parvenir par le courrier au moins 15 jours avant la date prévue de l'événement. L'heure de tombée est le jeudi à 16h. Vous pouvez aussi vous adresser à votre agent communautaire régional de l'ACFA qui se fera un plaisir de vous aider.

EDMONTON

ÉLECTIONS

LE CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À EDMONTON rappelle aux Françaises et aux Français âgés de 18 ans accomplis, résidant dans les provinces des PRAIRIES que, pour exercer leur droit de vote il est indispensable d'être inscrit sur la liste électorale: - d'une commune de France, - ou sur la liste du Centre de vote du Consulat Général de France à EDMONTON, - ou encore sur l'une et l'autre liste. Les demandes d'inscription seront reçues soit directement soit par correspondance au Consulat Général de France à EDMONTON 10010, 106 rue (tél.: (403) 428-0232) **jusqu'au 31 décembre 1987 inclusivement.** 22/12

ENTRE FEMMES - As-tu besoin d'un groupe francophone avec service de garderie et d'activités éducatives gratuits? Es-tu libre les jeudis matins de 9 heures à 11 heures? Viens, on t'attend! On aime se rencontrer pour jaser, se renseigner, connaître de nouvelles amies. Si tu veux en savoir davantage au sujet de notre groupe, appelle Rosemarie au 465-3618 ou Debbie au 465-5805 22/12

CABANE À SUCRE 1988- L'A.C.F.A. régionale d'Edmonton est à organiser cette grande fête populaire, rencontre de la francophonie albertaine. Tous ceux qui ont des idées pour en faire un événement réussi ou tous ceux qui seraient intéressés à travailler bénévolement pour la Cabane à Sucre sont invités à communiquer avec Suzanne au 469-4401 8/12

Mme Huguette Contant, directeur et metteur en scène de la troupe théâtrale du Cercle Francophone, annonce qu'elle ne pourra présenter la pièce de: «L'Auberge des morts subites» à la fin de novembre, comme prévu. Elle est encore à la recherche d'acteurs, surtout masculins, de techniciens, de couturier(ères), etc. C'est une partie remise pour février '88, a-t-elle souligné. Toute personne intéressée devrait composer: 459-0562 1/12

CALGARY

LE CARREFOUR vient de recevoir ses cartes de Noël en français. Nous avons aussi du papier d'emballage, des étiquettes, des nappes. Hâtez-vous - ça part vite! (306, 902 11e Ave. S.O.) 1/12

COMITÉ DES ARTS VISUELS FRANCOPHONES de Calgary recherche des artistes francophones ou francophiles en vue d'expositions. Céramistes, potiers, peintres,... s'adresser au Secrétariat: Amamda Owen-Puchailo (244-3371) - Louis Marie-Viens (948-3222) - L'ACFA (bureau: 228-4095) 22/12

ATTENTION!! Le bureau de l'ACFA (305, 902 11e Ave. S.O.) sera fermé du 24 décembre au 4 janvier. Le Carrefour sera ouvert le 23 décembre de 12h à 18h, le 24 de 12h à 16h, et sera fermé du 25 au 6 janvier 22/12

GISÈLE VILLENEUVE, auteure de Calgary, sera au Carrefour pour une séance de signature de son livre, **Rumeurs de Haute Maison,** samedi le 5 décembre, de 13h à 15h au: 306, 902 11 Ave. S.O. Pour plus d'information vous pouvez téléphoner à l'ACFA du lundi au vendredi de 9h à 16h30 au: 228-4095, ou au Carrefour du mercredi au samedi, de 12h à 18h. Bien venue à toute la population!

ST-PAUL

LA SOCIÉTÉ du LIVRE HISTORIQUE à St-Paul est à la recherche d'information de base, d'événements historiques de 1896 à aujourd'hui pour le livre historique de St-Paul. Vous désirez que l'histoire de votre famille paraisse dans ce livre bilingue? Envoyez votre relevé historique d'au moins 500 mots en français et en anglais ainsi que deux photos (noir et blanc) en fournissant une description des deux photos à l'adresse suivante: Jules Van Brabant, sec.-trés.; C.P. 278, St-Paul (Alberta) T0A 3A0. Vous avez jusqu'au 30 juin 1988 pour envoyer le tout. Pour de plus amples détails appelez le 645-4449 ou le 645-3651 et demandez M. Van Brabant.

PLAMONDON

Réunions et activités

COMITÉ D'ÉDUCATION: le 23 novembre 1987 à 17h30 au Centre Culturel.

ATELIERS SUR PIÈCE. le 29 novembre 1987 à 13h30 au Centre Culturel, avec M. Réal Girard. Contactez Rose Marie Ménard au 798-3896 ou Rita L'Heureux au 798-3977. 8/12

CLUB DES PIONNIERS Dîner communautaire à 12h hebdomadairement le jeudi au Centre des Pionniers. 8/12

LA SOCIÉTÉ DU LIVRE HISTORIQUE DE PLAMONDON: Ceux qui n'ont pas encore envoyé leur biographie, faites le aussitôt que possible et postez là à Mme Marie Bourassa, C.P 75 8/12

LES COURS DE GIGUE à compter du 11 novembre 1987 à chaque mercredi à 19h, au Centre Culturel 8/12

PARTIE DE NOEL D'ENFANTS Partie de Noel Communautaire pour les enfants, le dimanche 6 décembre 1987 à 14h à la salle communautaire. 8/12



Dans le but de vous donner un meilleur service, votre hebdo Le Franco vous offre une chronique de petites annonces.
Tarifs: 4$ pour 25 mots ou moins pour 1 semaine; 7$ pour 25 mots ou moins pour 2 semaines.
Plus de 25 mots - 10¢ du mot additionnel. Annonces encadrées: ajouter 2,50$ pour l'encadrement.
Toutes les petites annonces doivent nous parvenir accompagnées du paiement: chèque ou mandat-poste à notre bureau avant le lundi midi. Aucune annonce acceptée par téléphone. Le Franco ne facturera aucune annonce. Aucune annulation acceptée après le lundi à midi.
Toute annulation de petite annonce peut être faite par téléphone en composant le 423-5672. Nous n'acceptons pas les frais d'appel.
Faites votre chèque ou votre mandat-poste à l'ordre de: Le Franco
Adressez votre envoi comme suit:
Les petites annonces
Le Franco
10008, 109e rue
Edmonton (Alberta)
T5J 1M4

BONNYVILLE

CENTRE CULTUREL

Bureau à louer,
salle à louer avec cuisine,
vidéo et écran géant

••••••••••••••••••••

Vidéos cassettes françaises à louer
au Centre Culturel de Bonnyville

Contacter Judith au
826-5275

EDMONTON

COURS SUR L'ÉVANGILE DE ST-LUC avec références spéciales à l'Évangile de Marc, sera offert par Sr Annette Potvin au Centre régional des Soeurs Grises, 9810, 165e rue, **les lundis,à 19h30** à partir du 2 novembre 1/12

VENTE DE PÂTISSERIES et RAFFLE - L'école Grandin tiendra sa vente annuelle le 4 décembre prochain de 9h à 13h au gymnase de l'école Grandin

CALGARY

LES BILLETS DE LOTO-FRANCO sont maintenant en vente au bureau de l'ACFA. Hâtez-vous de vous les procurer afin de participer au tirage du 1er décembre. 200,000$ en tout à gagner! (305, 902 11e Ave. S.O.) 1/12

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit, Toi qui éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait, et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde, envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue, même si cela pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue. Au bas, mettre les initiales de la personne exaucée). **M.B.**

Commission canadienne des transports — Canadian Transport Commission

À TITRE DE RENSEIGNEMENT

Dossier n°: 2-T440 1A(306/87)
Rôle n°: 10676

Date: 26 novembre 1987

TIME AIR INC. - REQUÊTE EN VUE D'AJOUTER LES POINTS FORT NELSON (C.-B.) ET WATSON LAKE (T.Y.) SOUS LE COUVERT DU PERMIS DE CLASSE 2 N° A.T.C. 1645/66(NS)

Le permis n° A.T.C. 1645/66(NS) autorise Time Air Inc. à exploiter un service aérien commercial régulier entre points déterminés (classe 2) afin de desservir, entre autres, les points Calgary et Edmonton (Alta). Par la décision n° 10793 du 11 juin 1987 le Comité agréait une requête présentée par la titulaire en vue de desservir le point Fort St-John (C.-B.) sous le couvert du permis n° A.T.C. 1645/66(NS); ce permis sera modifié dès que la requérante se sera conformée aux exigences applicables du Comité des transports aériens.

Time Air Inc. demande maintenant l'autorisation d'ajouter les points Fort Nelson (C.-B.) et Watson Lake (T.Y.) sous le couvert du permis n° A.T.C. 1645/66(NS).

Tout intéressé peut intervenir pour appuyer ladite requête, s'y opposer ou en réclamer la modification conformément aux règles générales de la Commission canadienne des transports. Les interventions doivent être déposées au plus tard le **29 décembre 1987**, avec une preuve de leur signification à la partie requérante.

Le Comité fera parvenir, sur demande, plus de détails sur la requête et les modalités de dépôt des interventions conformément aux règles susmentionnées. Toute demande doit être postée ou remise au Secrétaire du Comité des transports aériens à Ottawa (Ontario) K1A 0N9.

Si de plus amples renseignements sont requis, vous pouvez communiquer avec le soussigné ou A. Desrochers au numéro (819) 997-1792.

G.N. Rodgers
pour le directeur suppléant
Direction de l'Analyse et des Permis
Comité des transports aériens

Canada


Commission canadienne des transports — Canadian Transport Commission

Référence n°: 2-S518-2A/3A
Rôle n°: 10695WD

PROJET DE TRANSFERT DES SERVICES AÉRIENS COMMERCIAUX

Par Ordre du Comité des transports aériens, avis est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 27 de la Loi Nationale sur les transports et de l'article 22 du Règlement sur les transporteurs aériens, C.R.C. 1978, chap. 3, du transfert projeté des services aériens commerciaux autorisés en vertu du permis N°A.T.C. 3148/80(C) de Skocdopole Brothers Aviation Ltd. à Hughes Air (Alberta) Ltd.

Aux termes du permis n°A.T.C. 3148/80(C) Skocdopole Brothers Aviation Ltd. est autorisée à exploiter un service aérien commercial de la classe 4 (affrètement) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A, B et C à partir d'une base située à Edmonton (Alberta).

Toute personne visée par le projet de transaction ou toute association ou autre organisme représentant des entreprises de transport visés par cette transaction peut s'opposer à la transaction en invoquant le motif qu'elle restreindra indûment la concurrence ou nuira autrement à l'intérêt public. Toute intervention contraire à l'agrément du transfert précité doit être envoyée au Secrétaire, Division de l'Ouest, Commission canadienne des transports, 3ième étage, 350-Troisième Avenue Nord, Saskatoon (Saskatchewan) S7K 6G7, et des copies doivent être envoyées aux parties visées par la transaction ou à leurs représentants, au plus tard **le 28 décembre 1987**, avec une preuve de leur signification à la partie requérante.

Toute personne autre qu'une partie, qui est visée par une opposition déposée auprès de la Commission en vertu de l'article 27 de la Loi, peut demander à la Commission, dans les dix (10) jours suivant le dépôt des oppositions, l'autorisation de déposer une intervention en vertu de l'article 74 des Règles générales de la Commission canadienne des transports.

Le Comité fera parvenir sur demande des renseignements additionnels sur le dépôt d'une intervention contraire à l'agrément d'une transaction.

Shane Stevenson
Conseiller, transport aérien

Canada

• *CCSR*

Semaine nationale de la sécurité routière - du 1er au 7 décembre

OTTAWA - La première Semaine nationale de la sécurité routière a eu lieu du 1er au 7 décembre 1956, sous le patronage du Conseil canadien de la sécurité routière (CCSR). Cette année-là il y avait 4,2 millions de véhicules d'immatriculés et 3 184 décès causés par les accidents de la route furent enregistrés au Canada. Le CCSR continua à parrainer la Semaine nationale de la sécurité routière tous les ans jusqu'en 1968, alors qu'il y eut fusion avec la Ligue de sécurité nationale au Canada et l'Association canadienne de la sécurité industrielle. De cette fusion naquit le CONSEIL CANADIEN DE LA SÉCURITÉ. Celui-ci a préservé la tradition de la Semaine nationale de la sécurité routière devenue la plus ancienne campagne de sécurité nationale au Canada.

L'objectif de la campagne de la Semaine nationale de la sécurité routière est d'aider à réduire sensiblement le nombre et la sévérité des collisions de la route, par les moyens suivants:
• sensibilisation des Canadiens aux problèmes de la sécurité routière,
• développement de programmes et d'activités destinés à réduire le nombre des accidents et des blessures attribuables à la circulation routière,
• encourager tous les Canadiens à agir d'une manière responsable, en égard à leur propre sécurité et celle des autres usagers de la route,
• entretenir une attitude ferme, positive et responsable en ce qui concerne la sécurité.

Bien que la campagne soit particulièrement intensive entre le 1er et le 7 décembre, le Conseil national de la sécurité, les conseils et les ligues provinciales de sécurité poursuivent leur oeuvre toute l'année dans le but d'améliorer la sécurité routière. Vu la croissance constante du nombre des voitures automobiles, des cyclistes et des piétons sur la voie publique, notre attitude, notre compétence et notre comportement touchent directement non seulement la sécurité des autres usagers de la route, mais aussi la nôtre et celle de nos passagers. La Semaine nationale de la sécurité routière attire l'attention sur l'importance de la contribution que tous les Canadiens apportent à l'amélioration de la sécurité routière.

Société canadienne d'hypothèques et de logement — Canada Mortgage and Housing Corporation

Fourniture, livraison et installation d'appareils ménagers

LES SOUMISSIONS cachetées clairement indiquées en ce qui concerne le contenu et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à 14h le jeudi 3 décembre 1987 pour la fourniture, la livraison et l'installation d'appareils ménagers dans des unités domiciliaires variés situé à Edmonton. Les documents de soumissions peuvent être obtenus par les soumissionnaires à l'adresse ci-dessous mentionnée, et sont disponibles pour inspection au bureau d'Edmonton. Un dépôt de sécurité sera requis tel que décrit dans les documents de soumission et sera retenu par la Société pour assurer une bonne performance de contrat.

Ni la plus basse, ni aucune des soumissions ne seront nécessairement acceptées.

F. Wellock
Gérant de l'Immobilier
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Suite 200, Plaza 124
10216, 124 rue
C.P. 1273
Edmonton (Alberta)
T5J 2M8

Canada

Travaux publics Canada — Public Works Canada

INTÉRESSÉ À FAIRE AFFAIRE AVEC TRAVAUX PUBLICS CANADA?

A Travaux publics Canada, nous faisons affaire avec des entreprises privées pour l'exécution d'un bon nombre de contrats de construction et de services techniques de moins de 30 000 $. Nos besoins sont variés: construction, réparation, rénovation ou restauration de biens immobiliers; les services nécessaires au fonctionnement et à l'entretien d'immeubles; le nettoyage, le déneigement, l'entretien des terrains; le dépannage et l'entretien des ascenseurs et des dispositifs de régulation du milieu ambiant, etc.

Nous sommes à la recherche d'entrepreneurs canadiens qui souhaitent s'inscrire à notre répertoire (ACCORD) et que nous pourrions solliciter tour à tour pour l'exécution de projets dans leur localité. (Nous prions les fabricants et les fournisseurs d'équipement ou de matériaux de construction de s'abstenir, puisque nous ne traitons pas directement avec eux).

Veuillez remplir le coupon pour obtenir une demande d'inscription. Le cas échéant, nous vous demandons de soumettre un coupon, une photocopie ou un fac-similé pour chacune de vos filiales ou succursales désireuses de traiter avec nous.

L'Honorable Stewart McInnes
Ministre des Travaux publics

Nom: ____________ Emploi: ____________
Entreprise: ____________
Adresse postale: ____________
____
Ville ____ Province/Territoire ____ Code postal ____
Numéro de téléphone: (____) ____ (Indicatif régional)
Langue officielle préférée: [ ] français [ ] anglais [ ] l'un ou l'autre

Faites parvenir à: L'Honorable Stewart McInnes
Ministre des Travaux publics
Edifice Sir-Charles-Tupper
Promenade Riverside, pièce C136
Ottawa (Ontario) K1A 0M2

Canada

Paroisses francophones

Messes du dimanche

Immaculée-Conception
10830, 96e rue
Dimanche: 10h30

St-Albert
Chapelle Connelly McKinley
9, Muir Drive
Dimanche: 10h

Ste-Anne
16422, 99A avenue
Dimanche: 11h

St-Thomas d'Aquin
8760, 84e avenue
Samedi: 19h
Dimanche: 9h et 11h

St-Joachim
9928, 110e rue
Samedi: 17h
Dimanche: 10h30

Ste-Famille à Calgary
1719, 5e rue s.o.
Samedi: 17h
Dimanche: 10h30

• Théâtre

Saint-Paul accueille chaleureusement le «Bourgèois Gentleman»

CLAUDETTE JULIEN

ST-PAUL - L'auditorium de l'École régionale de Saint-Paul était rempli en ce dimanche après-midi; on avait même dû rajouter des chaises pour permettre à tous d'assister à cette magnifique adaptation d'Antonine Maillet, du célèbre Bourgeois Gentil'homme de Molière.

C'est devant un public des plus enthousiastes, suspendu du début à la fin, aux lèvres des comédiens et comédiennes que s'est jouée la pièce. De part et d'autre ne cessaient de jaillir des éclats de rires remplissant la salle d'une ambiance électrisante. Au milieu de la pièce, les gens se sont même permis d'applaudir la charmante Joséphine, qui venait de réconcilier les deux jeunes tourtereaux, comme s'ils avaient voulu manifester leur approbation et leur complicité avec ce personnage si attachant de par sa simplicité et sa spontanéité même. Puis à la fin du spectacle, les comédiens et comédiennes ont eu droit de ce même public, à une ovation debout.

L'un des comédiens, Marcel Préville ou Sir Harold Featherstonehaugh, est natif de Saint-Paul. Il a d'ailleurs déjà joué dans plusieurs productions du Cercle Dramatique de Saint-Paul. Et la comédienne Thérèse Dallaire, qui tenait le rôle de la servante Joséphine, est native de Bonnyville. Comme on a pu le constater, deux artistes de la région très talentueux.

Dommage qu'on ne puisse pas se gaver plus souvent d'aussi agréables dimanches après-midi. Mais devant un tel enivrement des gens face au théâtre français, cela donnera peut-être l'envie aux pionniers du Cercle Dramatique de Saint-Paul, ou à d'autres, de souffler sur la poussière des costumes et des décors et de monter une production. En attendant, espérons que Saint-Paul aura la chance d'accueillir la prochaine réalisation du théâtre français d'Edmonton: «La vie après le hockey».

• Jour du Souvenir

La mémoire doit vivre pour toujours

SYLVIE DASSYLVA

en collaboration avec Gail Samson

ST-PAUL - Le 10 novembre, s'est déroulée la cérémonie du Jour du Souvenir, à l'école Élémentaire Communautaire de Saint-Paul. Tous les étudiants et professeurs ont été invités à célébrer cet événement.

Mme Létourneau, la directrice, a introduit le sujet en nous citant que les hommes ont dû aller combattre pour ramener la paix; ce fût suivi par le «Notre Père» récité par le Père Tanguay. Nous avons tous, par la suite, entonné le «Ô Canada» avec fierté pour ensuite laisser la place à des vétérans: M. Conrad Richard, M. Ted Yoemans et M. Roland Odette venus nous parler de la réalité de la guerre qu'ils ont vécue.

M. Odette nous a laissé un message: «Il faut surtout se rappeler de ceux qui ont sacrifié leur vie, afin de nous donner un pays de paix - c'est surtout pour ces hommes qu'on doit porter fièrement nos fleurs de pavot (coquelicot) le Jour du Souvenir.

Les discours furent suivi d'une récitation du poème «In Flanders Field» de Jean McRae, adapté d'«Au champ d'honneur» de Jean Pariseau Major, par les élèves de la classe de Mme Gladys Boisvert et Mme Léah Frankovitch. Deux élèves de Mme Pierrette Saulnier - David Levasseur et Régent Noël, ont présenté une croix et une couronne aux vétérans, suivi d'une minute de silence honorant les morts à la guerre.



Canadian Transport Commission — Commission canadienne des transports

Dossier: 2-S907-4
Rôle no: 10679

DATE: 24 novembre 1987

SEA ISLAND AIR LTD. REQUÊTE EN VUE D'EXPLOITER UN SERVICE AÉRIEN COMMERCIAL

Sea Island Air Ltd. a demandé au Comité des transports aériens l'autorisation d'exploiter un service aérien commercial d'affrètement international (classe 9-4) pour le transport de personnes, de marchandise et de courrier au moyen d'affrètement avec réservation anticipée, au moyen d'affrètement pour voyage tout compris, au moyen d'affrètement à but commun et au moyen d'affrètement sans participation entre le Canada et tout autre pays, à partir d'une base située à Vancouver (C.-B.), au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes E et F.

Tout intéressé peut intervenir pour appuyer ladite requête, s'y opposer ou en réclamer la modification conformément aux règles générales de la Commission canadienne des transports. Les interventions doivent être déposées au plus tard le **29 décembre 1987**, avec une preuve de leur signification à la partie requérante.

Le Comité fera parvenir, sur demande, plus de détails sur la requête et les modalités de dépôt des interventions conformément aux règles susmentionnées. Toute demande doit être postée ou remise au Secrétaire du Comité des transports aériens à Ottawa (Ontario) K1A 0N9.

Si de plus amples renseignements sont requis, vous pouvez communiquer avec la soussignée ou E.A. Kalmakoff au numéro (819) 997-1456.

Chantal Beauparlant
pour le directeur suppléant
Direction de l'Analyse et des Permis
Comité des transports aériens

Canadä

• Brunch communautaire

Une première qui attire au delà de 110 personnes

JULES VAN BRABANT

ST-PAUL - Le premier brunch communautaire tenu au Centre Culturel de Saint-Paul après les messes de dimanche le 8 novembre 1987 de 11h à 13h, a réuni au delà de 110 personnes.

Ce rendez-vous amical organisé par l'A.C.F.A. de Saint-Paul sous l'habile direction de Pauline Dubé est une première qui, selon la majorité des convives, petits et grands, fut un véritable succès.

Le service «buffet» avait été préparé par les employés de «John Boy's Café». Un menu des plus variés a su plaire aux plus gourmets - oeufs, crêpes, saucisses, jambon, bacon, «patates» haché frites, brioches, beurre, sirop, café, jus d'orange et j'en manque; le tout au prix de 4$ par adulte ou de 13$ par famille était une aubaine très délicieuse.

Pauline et son groupe ont l'intention de promouvoir ces brunchs - rencontres tous les deuxième dimanches de chaque mois. Ceci pour encourager les gens à fraterniser et à jaser tout en dégustant un très bon repas du matin.

Prenez-note: Le prochain Brunch Communautaire aura lieu le 13 décembre 1987 au sous-sol du Centre Culturel de Saint-Paul de 11h à 13h. C'est un rendez-vous pour toute la famille. Vous serez là?



Commission canadienne des transports — Canadian Transport Commission

À TITRE DE RENSEIGNEMENT

Dossier n°: 2-T425-2
Rôle n°: 10694

Date: 25 novembre 1987

TRANS AMERICA EXPRESS INC. - REQUÊTE EN VUE D'EXPLOITER UN SERVICE AÉRIEN COMMERCIAL

Trans America Express Inc. a demandé au Comité des transports aériens l'autorisation d'exploiter un service aérien commercial d'affrètement international (classe 9-4) pour le transport de personnes, de marchandises et de courrier au moyen d'affrètement avec réservation anticipée, au moyen d'affrètement à but commun et au moyen d'affrètement sans participation entre le Canada et tout autre pays, à partir d'une base située à Hamilton (Ontario), au moyen d'aéronefs à voilure fixe du groupe G.

Tout intéressé peut intervenir pour appuyer ladite requête, s'y opposer ou en réclamer la modification conformément aux règles générales de la Commission canadienne des transports. Les interventions doivent être déposées au plus tard le **31 décembre 1987**, *avec une preuve de leur signification à la partie requérante.*

Le Comité fera parvenir, sur demande, plus de détails sur la requête et les modalités de dépôt des interventions conformément aux règles susmentionnées. Toute demande doit être postée ou remise au Secrétaire du Comité des transports aériens à Ottawa (Ontario) K1A 0N9.

Si de plus amples renseignements sont requis, vous pouvez communiquer avec le soussigné ou E.A. Kalmakoff au numéro (819) 997-1456.

C. Beauparlant
pour le directeur suppléant
Direction de l'Analyse et des Permis
Comité des transports aériens

Canadä

Calendrier des activités culturelles

DÉCEMBRE 1987

*Pour que vos activitées à caractère socio-culturelles soient publiées dans ce calendrier, veuillez nous faire parvenir vos informations avant le 15 de chaque mois en composant le **423-1680.** Demandez **Johanne Choquette.*** *Nous acceptons les frais d'appel. Ce calendrier est un service gratuit de l'ACFA provinciale.*	**1** **Calgary** •Émission «À l'aube des cîmes» à la télévision française à 11h30. (Cette émission revient le **2** à 21h, le **13** à 19h, le **15** à 11h30 et le 16 à 21h.	**3** **Tangent** •Salon du livre au Centre Culturel. Info: 1-837-2296. **Edmonton** •Entre Femmes - Groupe de femmes francophones (avec service gratuit de garderie) qui se rencontrent tous les jeudis matins de 9h à 11h. Rencontre avec thème et/ou conférencier. Viens Jaser! Femmes se rencontrent à l'école St-Thomas d'Aquin. Les enfants sont au gymnase de la Faculté Saint-Jean. Info: Rose-Marie 465-3618 ou Debbie 465-5805.
4 **Edmonton** •Première de «La vie après le hockey» au Théâtre Français d'Edmonton, à 20h. **Tangent** •Ouverture officielle du Centre Culturel à 19h30. **Plamondon** •Bingo - salle communautaire à 19h30. **Breynat** •Les Bûcherons en spectacle à la salle communautaire: 5$ par personne, 15$ par famille. **Edmonton** •Ligue d'improvisation, à Boîte à Popicos. S.A.A. vs Faculté Saint-Jean. **Calgary** •Ligue d'improvisation à 20h.	**5** **Edmonton** •«La vie après le hockey» au Théâtre Français à 20h. **Calgary** •Émission «Panier Percé» à la radio universitaire CJSW 90.9 F.M. de 13h à 14h. (Cette émission revient le **12** ainsi que le **19** à la même heure)	**6** **Edmonton** •Brunch à la Boîte à Popicos - Les hôtes: La Société des Acadiens. **Plamondon** •On fête Noël pour les enfants, à 14h à la salle communautaire.
9 **Edmonton** •Échange de cartes d'affaires, A.C.F.A. régionale d'Edmonton.	**10** **Edmonton** •Entre Femmes - Groupe de femmes francophones (avec service gratuit de garderie) qui se rencontrent tous les jeudis matins de 9h à 11h. Rencontre avec thème et/ou conférencier. Viens jaser! Femmes se rencontrent à l'école St-Thomas d'Aquin. Les enfants sont au gymnase de la Faculté Saint-Jean. Info: Rose-Marie 465-3618 ou Debbie 465-5805.	**11** **Edmonton** •«La vie après le hockey» au Théâtre Français à 20h. **Edmonton** •Ligue d'improvisation: F.J.A. vs Carrefour au théâtre Boîte à Popicos. **Edmonton** •Ciné Club pour enfants présente: «L'heure des éléphants bleus» de 10h30 à 12h au Musée Provincial. Info: 432-1267 ou 439-6028. **St-Paul** •Soirée de Noël, organisée par les Blés d'Or et Amis au Centre culturel. **St-Paul** •Bingo à 18h au Town and Country Bingo Hall. **Calgary** •Soirée de Noël de la Ligue d'Improvisation après le match.
12 **Edmonton** •«La vie après le hockey» au Théâre Français à 20h. **Edmonton** •Ciné Club pour enfants présente: «L'heure des éléphants bleus» de 10h30 à 12h au Musée Provincial. Info: 432-1267 ou 439-6028. **St-Paul** •Soirée de Noël, organisée par les Blés d'Or et Amis au Centre culturel. **St-Paul** •Bingo à 18h au Town and Country Bingo Hall. **Calgary** •Soirée de Noël de la Ligue d'Improvisation après le match.	**13** **Edmonton** • Brunch à la Boîte à Popicos. **Edmonton** •«La vie après le hockey» au Théâtre Français à 20h. **Calgary** •Brunch du Club Inter. Invité spécial: M. Émile Néron. Pour réservation contacter: M. Roger Lalonde au 228-0028. **St-Paul** •Brunch communautaire de 11h à 13h au Centre culturel.	**17** **Calgary** •Déjeûner conférence du Club Inter à 11h45. Info: M. Roger Lalonde: 228-0028. **Edmonton** •Entre Femmes - Groupe de femmes francophones (avec service gratuit de garderie) qui se rencontrent tous les jeudis matins de 9h à 11h. Rencontre avec thème et/ou conférencier. Viens Jaser! Femmes se rencontrent à l'école St-Thomas d'Aquin. Les enfants sont au gymnase de la Faculté Saint-Jean. Info: Rose-Marie 465-3618 ou Debbie 465-5805.
19 **Fort McMurray** •Soirée de Noël à 20h au sous-sol de l'Église St-John (adresse: 3 hospital street). Prix: 15$ pour les membres et 20$ pour les non-membres. Info: 791-7700.	**24** **Fort McMurray** •Messe de Noël française à 22h à la Chapelle de l'École Father Beauregard.	**31** **Calgary** •Soirée du Jour de l'An de la Société franco-canadienne au sous-sol de l'Église Sainte-Famille. Info: 228-4095. **Bonnyville** •Soirée du Jour de l'An au Centre culturel. Info: 826-5275. **St-Isidore** •Soirée du Jour de l'An au Centre communautaire. Info: 837-2296. **Edmonton** •Bal de l'An francophone, organisé par le Conseil St-Thomas d'Aquin à l'Hôtel Capilano. Info: 469-4401.